



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

**DOCUMENT UNESCO DE PROGRAMMATION PAYS  
(UCPD)**

**ROYAUME DU MAROC  
2012 – 2013**



*Muraille des Oudayas  
Ville de Rabat inscrite sur la liste du Patrimoine mondial, 2012*

# Sommaire

<b>MOT DU DIRECTEUR DU BUREAU ET REPRESENTANT DE L'UNESCO AU MAGHREB.....</b>	<b>3</b>
<b>I/SITUATION GENERALE DU PAYS.....</b>	<b>4</b>
Géographie, démographie et population ciblée.....	4
Réformes.....	5
Développement économique et social.....	5
Initiative Nationale de Développement Humain(INDH).....	9
<b>II/ COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT.....</b>	<b>9</b>
<b>Le Cadre d'Assistance des NU au Développement (UNDAF 2012-2016).....</b>	<b>9</b>
<b>L'Éducation au service du développement.....</b>	<b>10</b>
Alphabétisation des adultes et éducation non formelle.....	12
Éducation pour tous.....	13
Éducation pour la santé des jeunes au Maghreb.....	13
Renforcement des compétences dans le domaine de la planification au Maghreb.....	16
Enseignement supérieur au Maroc.....	17
Appui au développement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle....	18
Appui au développement et à la généralisation du préscolaire.....	19
<b>Le Développement durable promu par les sciences.....</b>	<b>19</b>
Promotion des énergies renouvelable et de l'efficacité énergétique.....	19
Les Réserves de Biosphères au Maroc.....	20
<b>Les Sciences humaines et sociales en appui aux nouvelles perspectives de développement.....</b>	<b>20</b>
Nouvelle Constitution, nouvelles perspectives de développement.....	20
Opérationnalisation de la nouvelle Constitution ou l'exercice du plaidoyer Citoyen.....	21
Jeunesse et culture démocratique ou la pérennisation des changements.....	22
Égalité des genres et lutte contre les violences fondées sur le genre ou la condition de l'équité sociale.....	23
Protéger les plus vulnérables ou réformer pour plus d'inclusion sociale.....	24
<b>La Culture au service du développement du pays .....</b>	<b>26</b>
Renforcer les capacités nationales pour la sauvegarde et la gestion du patrimoine culturel immatériel au Maroc.....	27
Promouvoir le patrimoine comme vecteur de développement au Maroc.....	28
Soutenir et promouvoir la diversité des expressions culturelles et les industries créatives.....	29
Renforcement des capacités nationales pour la protection des biens culturels et la lutte contre le trafic des biens culturels.....	30
<b>La Communication et l'information au service de la consolidation de la gouvernance démocratique sensible au genre.....</b>	<b>31</b>
Promotion d'un environnement favorable à la liberté d'expression .....	32
<b>III/ PERSPECTIVES DE COOPERATION 2014-2016.....</b>	<b>34</b>
<b>IV/ STRATEGIE DE PARTENARIAT.....</b>	<b>36</b>
<b>V/ MATRICES DES RESULTATS.....</b>	<b>37</b>
<b>ANNEXE : Le Cadre d'Assistance des Nations unies au développement (UNDAF 2012-2015).....</b>	<b>62</b>

## **Mot du Directeur du Bureau**

Le mandat de l'UNESCO est large et complexe. Il couvre l'éducation, les sciences naturelles et humaines, la culture, la communication et l'information, mais aussi des thèmes transversaux comme la jeunesse ou le genre. Rapportées aux structures gouvernementales du Maroc, ces thématiques intéressent de nombreux ministères qui peuvent avoir l'habitude de collaborer dans des stratégies interministérielles, ou bien qui sont appelés à rester dans leur domaine spécifique. D'autre part, de nombreux autres acteurs du développement partagent des préoccupations voisines de l'UNESCO dans certains domaines cruciaux, comme l'éducation.

Ainsi, les partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile et les autres agences des Nations unies opèrent dans des domaines qui peuvent avoir de nombreux liens avec les domaines d'intervention de l'UNESCO.

C'est la raison pour laquelle a été jugé utile d'élaborer un plan de programmation des activités de l'UNESCO au Maroc pour la période 2012-2013 qui mette en lumière leur adéquation avec les priorités gouvernementales, mais aussi leur synergie et leur complémentarité avec les activités de tous les partenaires de développement telles qu'elles ont été analysées et synthétisées dans le document de l'UNDAF 2012-2016.

Il s'agit donc là d'un document de synthèse qui montre la cohérence de l'action de l'UNESCO dans le cadre plus large de l'aide au développement et, bien entendu, dans le respect des objectifs stratégiques que le gouvernement marocain s'est fixé.



**Philippe Quéau**

## I/ SITUATION GENERALE DU PAYS

### *Géographie, démographie et population ciblée*

Le Maroc est situé dans l'extrême Nord-Ouest de l'Afrique. Il dispose de deux façades maritimes : au Nord la Méditerranée et à l'Ouest l'Océan Atlantique. Le Draa est le plus long fleuve du Maroc (1 200 km). Le Toubkal est la montagne la plus haute (4 165 m). Elle fait partie de la chaîne du Grand Atlas, qui constitue la chaîne de montagnes la plus élevée au Maroc, à côté des chaînes du Moyen Atlas, de l'Anti Atlas et du Rif. Un dixième de la superficie totale du pays est couverte de forêts qui sont d'une valeur écologique et socio-économique considérable. Les versants orientaux du Moyen Atlas et les versants sud du Haut Atlas présentent des aspects semi-désertiques. Le climat est de type méditerranéen et tempéré au Nord et à l'Ouest grâce à l'Océan Atlantique, quelque peu continental dans le Centre et désertique au Sud.

A l'instar de ses voisins du Maghreb, le Maroc connaît une série de transformations économiques et de mutations socioculturelles qui n'ont pas été sans modeler son paysage et sa dynamique démographique. L'évolution sociétale subséquente, les modes de comportements qui ont émergé, ainsi que les choix et contraintes qu'ils ont générés ont eu une forte influence sur certaines composantes démographiques (natalité, mortalité et migration) et sur les structures de la population marocaine.

Aujourd'hui, le Maroc s'installe dans une transition démographique avancée. Il compte une population estimée à près de 32 millions d'habitants en 2009. Le rythme de croissance de la population s'est nettement ralenti et le taux d'accroissement annuel moyen est aujourd'hui estimé à 1,1% contre 1,4% en 2004<sup>1</sup>. La fécondité a, à son tour, considérablement fléchi et le nombre moyen d'enfants par femme est sur le point de passer en dessous du niveau de remplacement. Il a été estimé à 2,36 enfants par femmes au niveau national, 2,04 en milieu urbain et 2,8 en milieu rural, selon les résultats du premier passage de l'Enquête Nationale Démographique en 2009/2010<sup>2</sup>.

Du point de vue des interventions prioritaires au profit des catégories de population devant être ciblées, trois catégories émergent comme étant celles auxquelles une attention prioritaire devrait être accordée. Il s'agit de :

- Les enfants et les jeunes : Leur poids démographique, la diversité et l'ampleur des défis qu'ils posent déjà et continueront à poser à l'avenir font d'eux une cible prioritaire. L'avenir ce sont ces jeunes filles et garçons, et les stratégies de développement futures ne peuvent se concevoir sans l'adoption d'une logique de participation. Il s'agira donc de mener une démarche en tenant en compte des désirs, espoirs et craintes des jeunes femmes et hommes, et en suivant une logique d'anticipation en mesure de mobiliser les moyens nécessaires et les instruments appropriés pour répondre aux défis qu'ils posent déjà et à ceux qu'ils poseront à l'avenir, notamment ceux ayant trait à leur éducation, leur santé, protection, formation, emploi, participation, insertion économique et sociale et préservation contre bon nombre de fléaux destructeurs (l'agressivité, le VIH/sida, les drogues, l'immigration, etc.).
- Les femmes : Des progrès notables ont été accomplis, ces dernières années au Maroc, en faveur de la promotion et la défense des droits humains des femmes, mais les défis et les efforts restant à accomplir en ce sens demeurent encore importants. Les déficits toujours enregistrés ont trait à des domaines divers (santé, éducation, emploi, participation politique, ...etc) et affectent

---

<sup>1</sup> Royaume du Maroc (2010) : Objectifs du Millénaire pour le Développement, Rapport national 2009, 75p

<sup>2</sup> END (2009-2010)

d'importantes franges de la population féminine marocaine. Les actions à entreprendre pour consolider les progrès accomplis, promouvoir la culture de l'égalité et converger vers plus d'équité de genre sont encore nombreuses. De par son poids démographique et les multiples défis qu'elle pose, la composante féminine continuera, de ce fait, à être une cible prioritaire pour les années à venir.

- Les populations rurales et du périurbain : Ce sont ces populations qui sont le moins en mesure de demander et d'avoir accès à leurs droits basiques (habitat, santé, éducation, égalité et dignité...), c'est parmi eux que les déficits sociaux sont les plus largement enregistrés. C'est aussi parmi ces populations que la situation des femmes est la moins favorable et que les difficultés d'insertion économique et sociale des jeunes sont les plus aggravées. C'est également parmi ces populations que les résistances aux changements, notamment en matière d'équité de genre, sont les plus notables. Avec un poids démographique qui excède la moitié de la population marocaine, cette catégorie devrait incontestablement faire partie des catégories devant être prioritairement ciblées à l'avenir.

### **Réformes :**

Le Royaume du Maroc est engagé dans un vaste programme de réformes structurelles des politiques, sociales, économiques et environnementales, dont l'objectif primordial est d'assurer la durabilité du développement humain et des ressources naturelles. Ce processus de réformes est à la mesure des enjeux et des défis du développement du Maroc et des importantes transitions sociétales, démographiques et économiques en cours.

Les réformes institutionnelles visent à consolider l'Etat de droit, à renforcer la participation de tous les citoyens aux processus de développement et à poursuivre, dans une perspective d'équité et d'égalité, la réduction des disparités qui peuvent persister entre hommes et femmes, filles et garçons selon les milieux et les régions. Ces réformes en cours se trouvent aujourd'hui confortées par deux chantiers majeurs annoncés en mars 2011 par le Chef de l'Etat. Le premier est celui d'une régionalisation avancée, réorganisant le découpage administratif du territoire, conférant à la région la place qui lui échoit dans la constitution et ce dans le cadre de l'unité de l'Etat, de la nation et du territoire et conformément aux exigences d'équilibre et de solidarité nationale entre et avec les régions, et élargissant les pouvoirs d'exécution des présidents des conseils régionaux. Le second porte sur une refonte de la constitution du pays dans une perspective de consécration de la pluralité de l'identité marocaine unie et riche de la diversité de ses affluents, d'élargissement du champ des libertés individuelles et collectives et la garantie de leur exercice, de consolidation du principe de séparation et d'équilibre des pouvoirs, le renforcement des organes et outils constitutionnels d'encadrement des citoyens, à travers notamment la consolidation du rôle des partis politiques dans le cadre d'un pluralisme effectif et la constitutionnalisation des instances en charge de la bonne gouvernance, des droits de l'Homme et de la protection des libertés.

Par ailleurs, parmi les mutations socio-économiques de la société marocaine, il est à noter la libéralisation de l'espace audiovisuel qui a permis d'accroître l'accès à l'information

### **Développement économique et social :**

Le Maroc a lancé d'importants chantiers de développement, soutenus par les réformes citées plus haut, autant sur le plan juridique qu'institutionnel, tout en avançant vers l'approfondissement du processus démocratique.

Sur la base de son niveau de développement économique et social, le Maroc est classé dans la tranche inférieure de la catégorie des pays à revenu intermédiaire destinataires de l'Aide Publique au Développement. Le pays est sur la bonne voie de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement fixés par les Nations unies, à l'horizon 2015 (cf. détails dans l'encadre ci-joint). Le

pays est également engagé dans le processus de mise en œuvre des principes directeurs de la Déclaration de Paris et du Programme d'Action d'Accra. Cet engagement se traduit par l'adoption de nouvelles méthodes de gestion des fonds publics, dans le sens de l'optimisation de leur utilisation, l'amélioration de la transparence budgétaire et le renforcement du rôle des institutions de contrôle. Le but ainsi recherché est de renforcer l'appropriation de son processus de développement socio-économique.

#### **SITUATION DU MAROC PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT (OMD) :**

Les OMD constituent une des pièces maîtresses de la Déclaration du Millénaire pour le Développement à laquelle le Maroc a souscrit en septembre 2000 et que cette déclaration, jointe aux engagements pris par le Maroc lors des grandes conférences internationales, placent les Droits Humains, de manière générale et l'égalité de genre, en particulier au centre des priorités de développement.

La revue à mi-parcours de l'UNDAF (2006-2011) a répertorié un important nombre de plans et de stratégies de développement récemment lancés au Maroc pour insuffler une vitesse de propulsion plus rapide à l'élan pris par le pays dans sa marche vers le développement.

A trois années de l'échéance de 2015, les performances du Maroc, tant en termes économiques qu'en termes de développement humain, le prédisposent ainsi à être l'un des pays en mesure, à cette date, de réaliser les OMD. C'est une réalité confirmée aussi bien par les analyses du Haut Commissariat au Plan que par l'appréciation de plusieurs personnalités des Nations Unies. Les données statistiques en fondent la crédibilité.

#### **ETAT D'AVANCEMENT DE L'ATTEINTE DES OMD AU MAROC**

##### **Objectif 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim :**

La pauvreté, mesurée à 1 \$ US PPA (parité du pouvoir d'achat) par jour et par personne, a diminué de 3,5% en 1990 à 2,0% en 2001, puis à 0,6% en 2008, contre une valeur cible de 1,8% à l'horizon 2015.

La proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique a reculé de 4,6% en 1985 à 0,9% en 2008 pour un objectif de 2,3% à l'horizon 2015.

L'objectif 1 est donc réalisé. Toutefois deux défis majeurs sont à relever à savoir : pérenniser les acquis dans la lutte contre la pauvreté et la faim et faire face à la rigidité à la baisse des inégalités sociales.

##### **Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous :**

Le taux net de scolarisation des enfants de 6/11 ans a été estimé au niveau national, en 2008/09, à 90,5% contre 52,4% en 1990/91, pour un objectif de 100% en 2015.

Cet objectif est réalisable

Le taux d'alphabétisation des jeunes de 15-24 ans est passé de 58% à 79,5% entre 1994 et 2009 pour un objectif de 100% en 2015. Cet objectif est réalisable à condition de renforcer la tendance.

##### **Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes :**

L'indice de parité entre les sexes a atteint, en 2008/2009, 89% au primaire, 80% au secondaire collégial, 97% au secondaire qualifiant et 90% au supérieur. Par rapport à l'année scolaire 1990/91, cet indice a enregistré un gain de 31 points dans le secondaire qualifiant et 34 points dans l'enseignement supérieur contre seulement 21 points au primaire et 11 au secondaire collégial. L'objectif est d'éliminer les disparités entre les sexes à tous les niveaux de l'enseignement en 2015.

##### **Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans**

Après avoir été très élevée vers 1980 avec 143 décès avant cinq ans, pour mille naissances, la mortalité infanto-juvénile au Maroc a diminué de moitié pour atteindre un taux de 76‰ vers la fin

des années 80, puis 47‰ au cours de la période 1999-2003. Selon les résultats provisoires de l'Enquête Nationale Démographique (END) 2009/10, la mortalité infanto-juvénile ne serait plus que de 37,9‰ (juin 2008 -juin 2009).

**Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle :**

Sur la base des résultats provisoires du 1er passage de l'END 2009/10, le taux de mortalité maternelle ajusté se situe à 132 décès pour 100 000 naissances vivantes entre juin 2004 et juin 2009. Comparée aux estimations approximatives de l'EPSF de 2003-2004 (227 décès maternels pour 100 000 naissances au cours de 1995-2003), la mortalité maternelle au Maroc aurait reculé de près de 42%.

**Objectif 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies**

VIH-Sida :

Le nombre de personnes vivant avec le VIH a été estimé à près de 25 500 en 2009 et la prévalence du VIH dans la population à 0,11%. Selon les projections établies, cette prévalence restera très faible autour de 0,12% et relativement stable au cours des prochaines années. L'objectif est réalisable.

Tuberculose : Le taux d'incidence est passé de 113 à 81 pour 100 000 habitants entre 1990 et 2009. L'objectif est d'inverser la tendance.

**Objectif 7 : Assurer un environnement durable :**

Le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural est passé de 14% en 1995 à 90% en 2009. Au niveau national, le taux de branchement individuel est passé, au cours de la même période, de 81% à 96,2%, avec un taux d'accès à l'eau potable global de 100% en milieu urbain (y compris la desserte par bornes fontaines). L'objectif est de réduire de moitié la proportion de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre.

En milieu urbain, le taux de raccordement global au réseau d'assainissement a été estimé à 88,4% en 2009 contre 74,2% en 1994. L'objectif est de réduire de moitié la proportion de la population qui n'a pas accès de façon durable à un meilleur système d'assainissement. Cet objectif est réalisé.

**Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement**

Le Maroc, qui a souscrit à la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, a participé en 2008 à la seconde enquête de suivi des indicateurs réalisée sous l'égide du groupe de travail sur l'efficacité de l'aide de l'OCDE et plus particulièrement du comité de l'aide au Développement. Cette enquête a fait ressortir une faible dépendance du pays à l'aide publique au développement. En effet, au titre de l'année 2007, le montant global des aides publiques au développement effectivement perçu par le Maroc s'est élevé à 2.268,7 millions de dollars américains.

La modernisation de l'économie, l'ouverture accrue sur le reste du monde, la réalisation de grands projets d'infrastructures ou encore le lancement d'une multitude de stratégies sectorielles sont autant de chantiers de développement dans lesquels le Maroc s'est engagé pour parachever son modèle de croissance visant une insertion avantageuse dans le processus de mondialisation ainsi que l'amélioration des conditions de vie économiques et sociales de sa population.

Les préoccupations d'ordre environnemental sont de plus en plus récurrentes dans les plans et stratégies de développement adoptés, l'attention grandissante accordée au développement des énergies renouvelables, l'impulsion donnée aux mesures visant l'exploitation rationnelle des ressources hydriques sont, à leur tour, autant d'actions que le Maroc a pris l'option d'engager pour que sa marche vers le développement prenne en considération les impératifs du présent tout en préservant ceux du futur.

Le Maroc a poursuivi les réformes macroéconomiques et structurelles engagées depuis le début des années 80, ce qui a positivement influencé ses performances économiques. Ainsi, le PIB réel a

enregistré un taux de croissance annuel de 4,7% entre 2000 et 2009 et le taux d'inflation a été maintenu dans les limites de 2%.

L'analyse de l'évolution des différentes branches d'activités entre 2000 et 2009 révèle l'émergence de certains secteurs ayant contribué de façon sensible à la modernisation du tissu productif national. Les postes et télécommunications ont enregistré une croissance annuelle moyenne de 18%, les activités financières et assurances de 5%, l'immobilier, la location et les services rendus aux entreprises de 5,5% et les transports de 5,4%.

Même s'il reste beaucoup à faire pour améliorer la compétitivité du pays et sa capacité d'attirer les capitaux extérieurs, il faut mettre en évidence une augmentation substantielle de l'investissement direct étranger (IDE), dont le volume, en 2008, a atteint 41 milliards USD<sup>3</sup>, principalement dû aux programmes de privatisation. Depuis lors, les flux de ces investissements sont drainés vers les secteurs porteurs comme le tourisme, l'immobilier, les télécommunications, les assurances, les banques, l'industrie ou les transports.

L'attrait qu'il exerce dans ce domaine a valu au Maroc, en 2009-2010, la troisième position, après l'Afrique du Sud et l'Égypte, dans un classement des meilleurs pays africains d'accueil des investissements directs étrangers<sup>4</sup>.

Si les flux d'investissements témoignent d'une évolution positive, des appréciations plus nuancées sont toutefois portées sur le climat des affaires. Pour y remédier, des mesures visant l'amélioration de l'environnement des affaires concernent la simplification des procédures et démarches administratives, la modernisation du dispositif juridique, la réforme de la réglementation bancaire et financière, la réduction de la pression fiscale sur l'entreprise et le regroupement des dispositions fiscales dans des codes uniques ont été prises.

Compte tenu des échéances internationales auxquelles le Maroc doit faire face, en l'occurrence une ouverture accrue de son économie et des exigences en termes d'accélération de la croissance, trois défis majeurs sont encore à relever :

- Une grande célérité dans la mise en œuvre des réformes structurelles s'impose pour permettre une préparation optimale des entreprises, en particulier et de l'économie, en général, à l'insertion dans l'économie mondiale ;
- La cohérence et le pilotage des nombreuses réformes en cours ou à venir demeure problématique (réforme de la fiscalité, réforme du régime foncier, libéralisation du secteur de l'électricité, réforme du régime des retraites etc.) ;
- La complexité de la convergence et de l'intégration des diverses politiques sectorielles engagées sous forme de plans ou programmes et leurs déclinaisons territoriales. En effet, la majorité des stratégies sectorielles ont été développées selon des visions, des logiques macroéconomiques, des objectifs et des mécanismes de financement propres au secteur lui-même. Les processus de concertation et d'appropriation, ainsi que le souci pour une vision intégrée du développement, n'ont pas été alors suffisamment considérés<sup>5</sup>.

### **Dans ce cadre, le gouvernement a mis en place une stratégie de réponse via le Plan Emergence 2009-2015 et le Plan Maroc Vert 2008- 2020**

Bien des défis se poseront au Maroc dans les années à venir, dont nombre d'entre eux revêtent un caractère démographique à la base. Les avancées que le pays sera en mesure de réaliser dans les prochaines années sur les plans économique, social, juridique et institutionnel et la vitesse avec

---

<sup>3</sup> Source, CNUCED, Handbook of Statistics, Geneva, 2009

<sup>4</sup> Ces indications sont tirées d'une étude publiée par FDI Intelligence, unité dépendant du groupe de presse britannique du "Financial Times".

<sup>5</sup> Commentaires du Haut Commissariat au Plan (HCP) 11/10/10.

laquelle la marche qu'il a déjà entamée dans les domaines des droits humains et d'égalité de genre progressera à l'avenir, conditionneront la mesure dans laquelle il saura relever ces défis.

L'analyse de situation et celle des stratégies et plans d'action sectoriels conduites ci-dessus convergent à indiquer que les défis à venir, bien que de natures diverses, sont d'ampleur essentiellement déterminée par le poids démographique des populations qui en sont à l'origine ; autrement dit les détenteurs de droit. Il en découle que la circonscription de ces défis doit se faire à la fois en termes de catégories de population à cibler en priorité et de domaines d'action à privilégier.

### ***L'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH)***

L'INDH, lancée par le Roi Mohammed VI le 18 mai 2005, reflète le niveau d'engagement politique que les autorités marocaines ont adopté en termes d'approche intégrée, de concept holistique du développement humain basé sur des partenariats au niveau local, concentrant la priorité sur les catégories les plus pauvres et les plus vulnérables de la société marocaine dont une majorité de femmes. L'INDH constitue aujourd'hui la pierre angulaire et le cadre de référence pour le processus du développement humain au Maroc. De plus, l'INDH a été, de par sa démarche conceptuelle, ses modalités participatives de mise en œuvre et ses méthodes plurielles d'évaluation, conçue comme un cadre spécifique de promotion du progrès social et, en l'occurrence, de réalisation des OMD. En conformité avec sa finalité, les actions programmées, dans ce cadre, visent l'amélioration des conditions de vie de la population par le développement des infrastructures sociales et l'incitation, au niveau des unités géographiques de base, à la création de petits projets générateurs de revenus au profit notamment des jeunes et des femmes.

## **II/ COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT**

### **Le Cadre d'Assistance des NU au Développement (UNDAF 2012-2016)**

Le Plan Cadre des Nations Unies pour la Coopération au Développement (UNDAF) constitue le cadre stratégique de la coopération entre le Système des Nations Unies (SNU) et le Royaume du Maroc pour la période 2012-2016. Il définit les domaines et résultats attendus de cette coopération et contribue à renforcer la coopération entre le SNU et les partenaires nationaux au développement ainsi qu'à assurer l'efficacité et l'efficience des programmes qui en découleront.

L'UNDAF 2012-2016 se fonde sur les priorités nationales et les orientations du Gouvernement, ainsi que sur la Déclaration du Millénaire et les OMD, ainsi que les engagements portant sur les droits humains auxquels il a souscrit. Du point de vue des champs d'action prioritaires, les domaines qui émergent comme étant ceux en direction desquels les plus grands efforts sont appelés à être orientés à l'avenir sont :

- ***Le renforcement de la qualité de l'éducation et de la formation***
- ***L'amélioration de la santé et de l'état nutritionnel de la population dont celle de la mère et de l'enfant***
- ***Développement socioéconomique inclusif et égalitaire***
- ***La consolidation de la gouvernance***
- ***La protection de l'environnement, prévention des catastrophes et gestion des risques naturels:***

Comme souligné plus haut, ces domaines prioritaires découlent de l'analyse des stratégies et plans de développement (*Plan Maroc Vert*, *INDH*, *Plan d'action santé 2008-2012*, *Plan stratégique 2008-2012 du Développement Social*, *Plan d'urgence Najah pour l'Education*, *Stratégie nationale d'action en matière des droits de l'homme*, *Plan d'action national pour l'enfance : un Maroc digne de ses*

*enfants , Plan Emergence, Stratégie nationale de développement durable et Agenda Equité et égalité entre les sexes 2010-2015 et son plan opérationnel ) qui doivent concourir, de manière à la fois conjointe et complémentaire, à l'identification des principaux défis au développement et à la mise en évidence des avantages comparatifs à travers lesquels le Système des Nations unies au Maroc, dont l'UNESCO, peut contribuer le mieux à la recherche et à la mise en œuvre des solutions appropriées pour surmonter ces défis. Le processus d'élaboration de l'UNDAF se révèle souple et permet de s'adapter à la diversité des contextes, notamment aux contextes des pays à revenu intermédiaire et en situation d'après crise.*

Outre ses efforts en matière de développement durable et de construction démocratique, le Maroc ne cesse d'élargir son ouverture sur le monde et de veiller à une plus grande synergie entre ses politiques intérieure et extérieure. Cela se traduit, notamment, par le développement et la diversification de ses partenariats tant au niveau bilatéral que multilatéral et la conclusion d'accords de libre-échange avec de nombreux pays dans le cadre de sa stratégie d'ouverture et d'insertion dans l'économie mondiale et des accords de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) auxquels il a souscrit. Cette stratégie a été confortée par l'obtention, en octobre 2008, du statut de partenariat avancé avec l'Union Européenne.

Un tel statut offre, en effet, au Maroc l'opportunité d'une intégration dans les programmes, réseaux et institutions de l'Union Européenne. Il permettra une meilleure accessibilité des produits marocains à ce marché sous condition de lancement d'une nouvelle génération de réformes institutionnelles, économiques, financières et commerciales, améliorant ainsi la gouvernance économique et la gestion du développement dans le pays et consolidant ses acquis en matière de développement humain.

Le Maroc accorde un intérêt particulier au dialogue et à la coopération dans le cadre de l'espace méditerranéen, étant membre de « Mediterranean Action Plan ». Bien que l'essentiel de ses programmes de coopération soit toujours tourné vers l'Union Européenne, le Maroc demeure attaché à la réalisation de l'intégration maghrébine qu'il considère un préalable au succès du processus de partenariat entre les pays riverains de la Méditerranée et ses initiatives visent l'aboutissement à un Maghreb arabe intégré, fort et ouvert.

Bénéficiaire, mais également fournisseur de l'Aide Publique au Développement (APD), le Maroc ne cesse aussi de conforter sa position en tant que partenaire important de la coopération sud-sud. L'accroissement de ses échanges avec les pays africains et la diversification de ses interventions en faveur de leur développement font de lui un acteur actif dans le domaine de la promotion des valeurs de solidarité et d'entraide. Le Maroc partage de plus en plus son savoir-faire et ses expériences réussies, apportant ainsi une contribution à la réalisation des OMD dans plusieurs pays africains.

## **L'EDUCATION AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT**

**Budget alloué au département de l'éducation nationale pour l'année 2013 : 39.6 milliards de DH (35,78 milliards de DH pour les dépenses du personnel et 3,82 milliards pour le matériel et les diverses dépenses).**

**Dépenses publiques totales dans le secteur de l'éducation (% du PIB) : 5.5 % en 2011.**

Pour surmonter les difficultés rencontrées par le secteur de l'éducation, le gouvernement Marocain, tout comme ses pays voisins, a entrepris, depuis l'indépendance, une série de réformes dont les résultats furent mitigés. La promulgation en 1999 de la Charte Nationale d'Education et de Formation (CNEF) a suscité beaucoup d'espoir, d'autant plus qu'elle a bénéficié d'un fort consensus national. Elle a déclaré : 2000-2009 « décennie nationale de l'éducation et de la formation » et érigé « le secteur de l'éducation et de la formation en première priorité nationale, après l'intégrité territoriale ».

L'avènement de la Charte nationale a donné lieu à des choix stratégiques pour l'éducation renfermant de nouvelles perspectives en termes d'accès, de qualité, d'équité, de gouvernance, d'architecture pédagogique et d'ancrage dans le monde économique. Les grandes ambitions affichées par la Charte devaient se réaliser dans le cadre d'un processus de réforme et de développement de l'ensemble du secteur de l'éducation formation. C'est ainsi que « le plan d'urgence », d'une durée de trois ans, a vu le jour en 2008. Une évaluation des réalisations des activités inscrites dans ce plan a eu lieu en 2012.

L'UNESCO, à travers son Bureau de Rabat et dans le cadre de son engagement aux côtés des autres agences du Système des Nations Unies, déploie sans cesse ses efforts pour l'atteinte des **OMD**, à travers l'UNDAF. Son appui au Maroc, comme dans les autres pays qu'il couvre, vise à promouvoir, à faciliter et à appuyer techniquement les pays membres dans leurs efforts de développement et de réforme du secteur de l'éducation dans son ensemble : enseignement de base, enseignement supérieur et formation professionnelle.

**Le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique (MENESFPRS) a mis en place « le plan d'urgence » Ce plan doté d'une enveloppe de 43 Milliards de dirhams, a bénéficié d'une importante mobilisation des ressources publiques et du soutien international (Groupe multi-bailleurs : UE, AFD, BEI, BAD et BM) ainsi que de diverses mesures d'accompagnement technique d'agences de coopération bilatérale et du système des Nations unies, dont l'UNESCO.**

En effet, le Bureau de Rabat, en partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale et d'autres partenaires gouvernementaux, internationaux et associatifs<sup>6</sup>, diversifie ses actions en se focalisant sur le renforcement des capacités et des compétences au niveau national afin d'assurer une appropriation des actions, mécanismes et outils développés dans le cadre des programmes développés. L'appui de l'UNESCO combine ainsi des actions relatives au pilotage et à la gestion de l'éducation, aux recherches évaluatives, à l'accompagnement technique, à l'échange de bonnes pratiques et aux actions de formation dans différents domaines dont :

- *L'Alphabétisation des adultes et éducation non formelle ;*
- *L'Éducation Pour Tous ;*
- *L'Éducation pour la santé des jeunes ;*
- *Le Renforcement des Compétences dans le domaine de la Planification;*
- *L'Enseignement supérieur ;*
- *L'Enseignement et formation techniques et professionnels ;*
- *L'Appui au développement et à la généralisation du préscolaire.*

---

<sup>6</sup> Ministère de la Santé, Ministère de la Jeunesse, Ministère de la Formation professionnelle et d'autres acteurs institutionnels, associatifs et locaux. D'autres partenaire techniques et financiers sont également associés aux activités réalisées par le Bureau de l'UNESCO à Rabat dont l'ISESCO, la BAD, la BID, etc.

## **Alphabétisation des adultes et éducation non formelle**

Le projet « Alphabétisation fonctionnelle et formation professionnelle » vise l’alphabétisation de 69.000 personnes actives dans les secteurs d’activités de l’artisanat, l’agriculture et les pêches maritimes.<sup>7</sup> Ce projet s’inscrit dans le cadre plus global du Millenium Challenge Corporation (MCA/Maroc) géré par l’Agence de Partenariat pour le Progrès (APP) : agence gouvernementale sous l’autorité du Premier Ministre.

Dans ce cadre, l’APP et l’UNESCO ont signé un accord de don en date du 08 octobre 2010, par lequel l’APP met à la disposition de l’UNESCO Rabat un **budget de 750.000 USD** pour assurer les axes d’accompagnement de la première phase.

Ce budget a été **augmenté en avril 2012 de 680.000 USD** pour la réalisation des activités additionnelles pour atteindre un **budget global de 1,5 Millions USD.**

**Alphabétisation :** L’analphabétisme reste un phénomène répandu chez les personnes âgées. Plus de 7 personnes sur 10 sont analphabètes chez les plus de 54 ans alors que ce ratio n’est que de 2 sur 10 pour les 15-24 ans. En l’espace de dix ans, la proportion des alphabétisés parmi la population âgée de 10 ans et plus, a connu une progression de 10 points passant de 49,8% en 1999 à 60,3% en 2009. Les gains ont été de 11,8 points pour les femmes et de 13,5 points en milieu rural.

**Scolarisation :** Le taux net de scolarisation au primaire est passé de 60,2% en 1994 à 90,5% en 2008-2009. En milieu rural, le retard accusé chez les filles a quasiment été rattrapé, leur taux net de scolarisation est passé de 30,1% à 87,9%, triplant en l’espace de quatorze ans (entre 1994 et 2008-2009).

En dépit d’importants progrès enregistrés, des retards restent encore à rattraper au niveau de l’enseignement collégial. Le taux net de scolarisation collégiale a doublé au niveau national, passant de 20,2% en 1994 à 44,0% en 2008. Du côté de l’offre, le nombre de salles dans le secteur public est passé de 121 mille en 2000 à 129 mille en 2009, soit 1000 salle de plus en moyenne par an.

Le nombre de classes a évolué à un rythme plus important passant de 172 mille à 185 mille durant la même période.

**Formation professionnelle :** l’effectif des stagiaires a presque doublé en dix ans, passant de 130 mille en 1999 à 252 mille à 2009. En 2009, près de 61% des stagiaires sont d’un niveau technicien ou technicien spécialisé, cette proportion était de 38% en 1998-1999.

- L’appui à l’institutionnalisation de l’approche développée dans le cadre du projet.



L’appui technique de l’UNESCO dans la première phase a permis de :

- Contribuer à la mise en place du dispositif et au pilotage du programme ;
- Développer les programmes d’alphabétisation fonctionnelle ;
- Sélectionner et former les acteurs : formateurs / superviseurs; alphabétiseurs et gestionnaires ;
- Mettre en place un dispositif de suivi, d’évaluation et de certification ;
- Finaliser et valider le dispositif en vue de sa généralisation.

**L’APP a renouvelé son accord avec l’UNESCO** en lui confiant la poursuite de son appui technique dans l’accompagnement pour :

- La supervision de la certification de l’ensemble des bénéficiaires ;
- La supervision de l’opérationnalisation de la base de données SIMPA ;

La mise en place du dispositif de mise en œuvre du programme, après validation par les trois Ministères concernés, a permis à l’APP de procéder à la contractualisation des ONGs et des

<sup>7</sup> Selon les premiers résultats du programme, 65% des bénéficiaires sont de sexe féminin.

établissements de formation pour offrir les services d'alphabétisation fonctionnelle aux populations ciblées. Dans le cadre du même processus, l'identification des alphabétiseurs et des superviseurs du programme par l'UNESCO a contribué activement à la définition des profils des personnes ressources en fonction de la carte d'intervention du programme au niveau des différentes régions et des provinces bénéficiaires.

La mise en place du dispositif a abouti à la réalisation des guides et des outils didactiques spécifiques à chaque secteur d'activité économique par l'UNESCO au profit de tous les intervenants pour le démarrage du programme en adoptant des démarches et des approches novatrices dans le domaine de l'éducation des adultes. Les premiers niveaux de ces guides ont été validés avec les trois secteurs concernés. Des modules additionnels, spécifiques à un public de bénéficiaires exclusivement féminin ont été élaborés pour les secteurs de la Pêche et l'Agriculture.

Ce programme met également l'accent sur la formation des acteurs à différents niveaux et aux différents secteurs économiques. Il assure également l'organisation et la supervision des sessions de formation des alphabétiseurs au niveau des régions ciblées par le projet.

Par ailleurs, le projet vise dans l'ensemble de ses actions à développer une logique institutionnelle permettant une pérennisation de ce dispositif afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

### **Education Pour Tous (EPT)**



Le lancement du rapport EPT 2011 au Maroc a fait l'objet d'un séminaire national le 19 octobre 2011 et a porté sur la présentation du rapport mis à jour de l'évaluation à mi-parcours du programme EPT au Maroc ainsi que sur le lancement du forum national de l'EPT. Le département de l'Education Nationale relevant du MENESFCS a communiqué lors de cet événement sur les récentes réalisations du secteur, amorcées notamment par le Plan d'Urgence.

Le séminaire a également été l'occasion de signer des conventions entre plusieurs départements gouvernementaux pour officialiser le Forum National EPT comme organe de consultation reflétant une large participation d'acteurs institutionnels, politiques et la société civile. Le bureau de Rabat a apporté son appui technique et financier à la réalisation de cette activité (avec le concours de l'UNICEF). L'UNESCO a été mandaté par le ministère de l'éducation nationale pour coordonner le comité "Contenu et Activités" du processus de coordination de l'EPT pour sa session de 2012, qui se trouve actuellement au stade de la collecte de données auprès des différents acteurs institutionnels de l'éducation au Maroc.

### **Education pour la santé des jeunes au Maghreb**

Au Maghreb, la promotion pour la santé des jeunes prend différentes formes. Différentes initiatives ont été mises en œuvre par les divers Ministères - Education, Santé, Jeunesse et Sports - en charge de la population jeune, ainsi que par la société civile, des programmes liés à l'hygiène, à la prévention de la consommation de tabac, des drogues ou encore à la prévention des MST/VIH/sida, et bien d'autres encore sur diverses thématiques. Toutefois, ces actions sont-elles suffisantes, au regard des défis que devraient soulever ces sociétés concernant le développement, la santé et plus généralement le bien-être de sa jeunesse ? En effet, différents spécialistes au Maghreb parlent d'actions morcelées et soulignent l'importance d'une meilleure coordination entre les programmes et entre les partenaires.

Les actions menées dans ce domaine s'inscrivent dans une continuité depuis 2010, ainsi il est à souligner pour le biennium 2010-2011 :

La publication de « L'analyse de la réponse du secteur de l'éducation en matière de lutte contre le VIH/SIDA en Algérie, au Maroc, en Mauritanie et en Tunisie ». Ce projet mené conjointement par le Bureau de Rabat, l'ISESCO, l'UNESCO Beyrouth et l'Université américaine de Beyrouth, avec la collaboration des ministères des pays concernés, vise à améliorer la réponse du secteur éducatif face au VIH/SIDA et à faire progresser la base factuelle sur le VIH/SIDA et l'éducation, en veillant à ce que les enseignements, tirés à la fois de la pratique et de la recherche, puissent contribuer aux politiques, à la prise de décision ainsi qu'à la mise en pratique.

*Téléchargeable sur : <http://unesdoc.unesco.org/images/0019/001920/192014m.pdf>*

### **"Education au VIH/SIDA et Formation des Enseignants au Maghreb (Algérie, Maroc, Mauritanie) Modules de formation des enseignants du secondaire" UBW 2010-2011**

Partenaires : ONUSIDA en Algérie, au Maroc et en Mauritanie ; Ministère de l'éducation Algérie, Maroc et Mauritanie ; Direction de la formation ou centre d'innovation pédagogique ou instance équivalente auprès des Départements de l'Education-Formation; Centres de formation des enseignants ou équivalent

Le projet visait à renforcer les capacités des ministères de l'éducation pour l'intégration de modules d'éducation au VIH/SSR dans les programmes de formation initiale des enseignants. Renforcer les capacités des enseignants sur cette thématique afin que ces derniers soient en mesure d'intégrer l'éducation préventive au VIH/SIDA dans leurs pratiques d'enseignement, en transmettant des savoirs scientifiques, mais également en encourageant le développement de compétences psychosociales et le changement d'attitudes par rapport à la maladie. Dans ce cadre et dans une approche maghrébine :

- Un cadre commun pour le développement des modules de formation des enseignants au Maghreb a été élaboré lors d'un séminaire de travail regroupant tous les partenaires au mois de juin 2011 à Rabat ;
  - Des modules de formation ont été élaborés ;
  - Un calendrier pour l'intégration des modules dans la formation des enseignants dans chaque pays participant au projet a été proposé et partagé lors d'un séminaire de travail qui a eu lieu fin décembre 2011 à Rabat.

**La jeunesse maghrébine est confrontée aujourd'hui à de nouvelles problématiques, de nouveaux défis et de nouveaux fléaux. En effet, l'usage de drogues, la violence et notamment celle basée sur le genre, des comportements sexuels de plus en plus précoces et à risque, sont autant de pratiques qui doivent mener toute la société à s'interroger sur la façon de préserver la jeunesse de ces risques. Comment permettre à un jeune d'aujourd'hui, adulte demain, de faire des choix éclairés et responsables par rapport à sa propre santé, mais aussi à celle d'autrui ?**

### **"Prévention des comportements à risque chez les jeunes au Maghreb – promotion de l'Education pour la santé" UBRAF 2012-2013**

Dans la continuité du projet UBW « Education au VIH/SIDA et Formation des Enseignants au Maghreb (Algérie, Maroc, Mauritanie) Modules de formation des enseignants du secondaire en formation initiale » 2010-2011. Ce projet se veut offrir une approche plus globale des phénomènes à risque auxquels les jeunes maghrébins sont confrontés de nos jours.

La démarche de l'UNESCO dans ce cadre vise à promouvoir au sein des établissements scolaires mais plus généralement au sein des espaces fréquentés par les jeunes l'Education pour la Santé dans l'objectif de permettre aux jeunes générations d'adopter des comportements favorables à leur santé et à

leur bien-être. Des thématiques telles la prévention des conduites addictives, l'Education à la non-violence et l'Education à la sexualité sont retenues comme prioritaires dans ce projet.

Dans ce cadre, le projet visera à favoriser les échanges entre les pays du Maghreb sur la promotion de l'Education pour la santé afin de permettre le développement de plans d'actions opérationnels pour chacun des pays.



**Le Bureau de Rabat a organisé la 1<sup>ère</sup> Rencontre Maghrébine :** "Promouvoir l'éducation pour la santé, la santé sexuelle et reproductive, et la prévention du VIH et des conduites addictives auprès des jeunes au Maghreb: Enjeux et perspectives » les 6 et 7 décembre 2012 à Rabat. Cet événement s'est fait avec le partenariat des Bureaux ONUSIDA Maghreb, l'UNFPA, le Ministère de la Santé et le Ministère de la Jeunesse et des Sports du Maroc.

La mise en place d'une politique visant à promouvoir la santé des jeunes et donc à prévenir de certains risques via des actions d'Education à la santé ou pour la santé, ont fait leurs preuves dans de nombreux pays. Dans ces derniers, l'éducation à la santé et la prévention des conduites addictives sont constitutives des missions de l'école et plus généralement des acteurs travaillant avec les jeunes. Ainsi, santé et scolarité sont indissociables, l'école doit promouvoir la santé des élèves et doit développer leurs compétences pour qu'ils puissent d'eux-mêmes adopter des comportements favorables à leur santé.

Cette rencontre «prévention des comportements à risques et des conduites addictives chez les jeunes par l'Education à la santé en milieu scolaire et dans les espaces jeunes au Maghreb» qui a réuni les ministères de la Jeunesse et des

Sports, les ministères de la Santé, les ministères de l'Education de l'Algérie, du Maroc, de la Mauritanie et de la Tunisie, ainsi que des associations, des Jeunes et des experts a, durant 2 jours, proposé une réflexion approfondie autour des enjeux de l'éducation pour la santé dans les sociétés du Maghreb. La rencontre a ainsi permis :

- De présenter une analyse de la situation par pays des actions entreprises dans le cadre de l'Education pour la santé ainsi que des perspectives futures dans les 3 thématiques prioritaires
- La prévention des conduites addictives, l'Education à la non-violence et l'Education liée au VIH/sida et à la santé sexuelle et reproductive.
- D'établir des recommandations précises en vue de développement d'actions dans ces domaines.

## Renforcement des Compétences dans le domaine de la planification au Maghreb

La question de besoin en ressources humaines et des compétences spécifiques dans ce domaine de la planification de l'éducation est plus que jamais présente dans la plupart des pays du Maghreb. Un dispositif de formation dans le domaine s'avère indispensable. C'est la raison pour laquelle l'UNESCO a toujours œuvré pour mettre en place et renforcer les structures de formations nationales ou régionales existantes. Différents projets ont été réalisés à cet effet dont le dernier en date, qui est encore en cours d'exécution, est le CapEFA<sup>8</sup>. Le Maroc, à l'instar des pays de la sous-région est bénéficiaire de ce projet qui se prolonge jusqu'à 2013, et peut-être au-delà, à travers un plan d'action pour le renforcement des compétences des planificateurs et gestionnaires de l'éducation décliné en six activités principales :

- L'analyse des besoins en formation dans le domaine de la planification et la gestion de l'éducation afin de disposer d'un inventaire exhaustif des besoins en formation pour des planificateurs et gestionnaires ; L'appui au Centre d'Orientation et de Planification de l'Education (COPE), en tant que centre régional de formation pour la sous-région. Cet appui se fait en collaboration avec d'autres partenaires, notamment l'Institut International de Planification de l'Education (IPE) ;
- L'élaboration d'un Référentiel de Compétences pour les Planificateurs et Gestionnaires de l'Education sur la base de l'évaluation de la situation des besoins en formation pour cette catégorie de personnels ;
- L'appui technique, soit à la mise en place, soit à l'amélioration ou encore
- à la finalisation du système d'information statistique pour les besoins de la planification en fonction du contexte de chacun des quatre pays, le système d'information nécessaire à l'alimentation des bases de données utilisées par les planificateurs dans leurs exercices de planification ;
- La mise en place d'une plate-forme d'échanges d'expériences, d'outils et de conseils entre les planificateurs maghrébins dans les différents pays et au sein de chaque pays à différents niveaux administratifs, et ce, pour l'établissement d'un lien entre les différents planificateurs de la sous-région et la mise à disposition d'outils et d'un forum d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre les planificateurs, et d'un réseau d'échanges avec d'autres planificateurs en dehors de la sous-région.

**Un séminaire réunissant les responsables de planification de quatre pays (Maroc, Tunisie, Algérie et Mauritanie) a eu lieu à Rabat les 16 et 17 avril 2012, avec l'appui de l'UNESCO. Un second séminaire sera organisé courant janvier 2013. Ce dernier sera ouvert à d'autres partenaires et participants (Spécialistes de programme Education et Directeurs des centres de formation des planificateurs dans la région arabe). Il sera l'occasion d'évaluer les avancées constatées depuis le début du processus et donnera l'opportunité de présenter les résultats de travaux entrepris dans ce cadre, notamment en ce qui concerne le « Référentiel des Compétences des planificateurs Maghrébins ». Ce travail se fera avec l'aide de l'IPE, du COPE et des différents départements. Il permettra de disposer in fine, de cadres ayant une formation diversifiée, notamment dans le processus de base de la planification, les systèmes d'information, les modèles de simulation, la carte scolaire, le pilotage des plans, l'évaluation de la mise en œuvre ou l'implémentation des programmes prévus dans le plan, le financement de l'éducation.**

---

<sup>8</sup> Programme régional pour le renforcement des compétences des planificateurs dans les pays du Maghreb

## Enseignement supérieur au Maroc



L'enseignement supérieur au Maroc, mais aussi au Maghreb, est confronté aujourd'hui à des défis majeurs qui demandent des solutions innovantes. Parmi ces défis, qui touchent les formations, l'employabilité et la gouvernance, la question de la qualité se trouve au centre des préoccupations. En effet, la réforme de l'éducation a placé l'évaluation comme principe fondamental pour l'émergence d'un système d'Enseignement supérieur de qualité basé sur la compétition, la différenciation, la diversification et la régulation.

Le secteur de l'éducation du Bureau de Rabat a retenu parmi ses priorités la mise en place d'un programme de travail dans le domaine de l'Enseignement Supérieur. Ce programme est développé en partenariat avec les instances ministérielles et l'ensemble des acteurs qui œuvrent pour rendre l'enseignement supérieur au Maroc un enseignement de qualité pouvant permettre à ses diplômé(e)s de devenir rapidement des agents économiques à part entière.<sup>9</sup>

Pour poursuivre les efforts déployés par tous les acteurs marocains impliqués dans ces travaux et pour permettre l'harmonisation des pratiques de l'assurance qualité dans les établissements de l'Enseignement supérieur, il est proposé ce qui suit :

- Aide à la création de l'agence nationale de l'évaluation et sa dotation des ressources nécessaires ;
- Participation à l'élaboration du référentiel national de l'évaluation ;
- Accompagnement des universités à la mise en place des unités d'assurance qualité ;
- Évaluation de la recherche scientifique.

Dans ce cadre, le Bureau de l'UNESCO à Rabat a co-organisé un Congrès international de management de la qualité dans les systèmes d'éducation et de formation du 11 au 13 décembre 2012. Ce congrès a permis de focaliser davantage sur la question de développement et

A la lumière des résultats du premier atelier, on peut constater que les quatre pays (Algérie, Maroc, Mauritanie et Tunisie) partagent les mêmes priorités au niveau des défis politiques. Ces défis en question concernent principalement (i) l'amélioration de la pertinence de l'EFTP (ii) l'adaptation des certifications et le développement du parcours de la formation (iii) le renforcement de la gouvernance et le développement des partenariats ainsi que (iv) l'importance d'octroyer un grand intérêt aux problématiques liées à la formation professionnelle via un plaidoyer régulier.

**La question de l'emploi des jeunes est également au cœur des préoccupations. Il conviendrait de la traiter à différents niveaux et non seulement au niveau de l'éducation. Le travail du bureau de Rabat dans le domaine de l'emploi des jeunes, au niveau de l'enseignement supérieur, ne se limite pas à l'offre mais interroge également les mécanismes de la demande ainsi que l'adéquation, l'adaptation et la révision des relations qui les régissent. En effet, bien que l'augmentation du niveau d'éducation certifiée par les diplômes puisse être considérée comme positive (notamment suite aux travaux montrant une relation positive entre éducation et augmentation du revenu par tête) il n'en demeure pas moins que cela se heurte à la problématique structurante du chômage des jeunes diplômés. Le taux de chômage reste élevé malgré les efforts fournis par les pouvoirs publics dans le cadre du deuxième plan "Initiatives d'emploi 2009-2012" (essentiellement les programmes suivants : MOUKAWALATI, IDMAJ et TAEHIL).**

<sup>9</sup> En cours de l'année universitaire 2010-2011, 36.425 étudiants ont été inscrits en lettres et sciences humaines dont 17.664 sont de sexe féminin. Dans le domaine des sciences, sur les 24.484 inscrits, 10.899 sont de sexe féminin. En total, les inscrits de sexe féminin au niveau national (toutes branches confondues) s'élève à 56.938 sur un total de 117.687 inscrits.

d'harmonisation des procédures en matière d'assurance qualité.

Le Bureau de Rabat propose une série de mesures à mettre en place en partenariat avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et le groupe de bailleurs de fonds pouvant participer à l'amélioration de l'employabilité des jeunes diplômés. A cet effet, le secteur Education du Bureau de Rabat a pris part à la réunion des bailleurs de fonds pour l'amélioration de l'adéquation formation-emploi dans l'enseignement supérieur et les formations post-baccalauréat (inclus la formation professionnelle). L'UNESCO Rabat propose d'articuler les interventions dans ce domaine autour des axes suivants :

- La mise en place d'un mécanisme de concertation et de cohérence entre différentes composantes de l'ES ;
- L'examen et l'amélioration du dispositif d'orientation vers les formations post-bac;
- L'ancrage des formations des universités dans leur environnement socio-économique avec une forte implication des acteurs et des intervenants de cet environnement dans le processus d'enseignement-formation ;
- Le Renforcement de la professionnalisation des formations à tous les niveaux et une meilleure connaissance des réalités professionnelles des entreprises ;
- La mise en place d'un dispositif de suivi et d'insertion des lauréats.

### **Appui au développement de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle**

Dans le cadre de sa programmation biennale, le Programme Education du Bureau de Rabat, prête une attention particulière au développement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle à travers un appui aux politiques et stratégies nationales. Dans cette perspective, le Bureau de Rabat organisera un premier Forum Maghrébin sur la formation technique et professionnelle. Le forum se veut un espace de partage et de concertation entre les quatre pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Mauritanie & Tunisie) au niveau des décideurs politiques, les bailleurs de fonds ainsi que les experts dans le domaine pour un partage des bonnes pratiques et des expériences réussies en la matière. Ce premier forum permettra de mettre en exergue l'importance d'une stratégie maghrébine afin d'accélérer et d'améliorer la réponse du secteur de l'éducation aux attentes et aux besoins des publics cibles dans les quatre pays de la sous-région dans le domaine de la formation professionnelle ainsi l'importance de renforcer les capacités des directions concernées dans ce domaine. L'objectif de cet événement, dans un premier temps, est de développer une plateforme commune de partage (documents, revues, études, etc.) ce qui aboutira dans un deuxième temps au développement d'un plan d'action global qui sera, par la suite, affiné au niveau de chaque pays selon le contexte et le besoin local. Pour ce faire, un premier atelier préparatoire a été organisé à Rabat les 10 et 11 septembre 2012. Cet atelier a regroupé les experts techniques des quatre pays de la région afin de (i) discuter des modalités de coopération technique entre les pays, (ii) converger les actions & (iii) renforcer la coordination entre les dits pays dans le domaine de l'EFTP. Initiation de la réflexion autour du cadre de coopération pour la réalisation du forum (points focaux pays, canaux de communication, participation, moyens de financement, etc.). Suite aux différentes discussions lors de l'atelier de Rabat, les équipes pays ont convenues lors d'un exercice d'identification des défis politiques qui concernent leurs pays respectifs à partir des recommandations du consensus de Shanghai.

Un deuxième atelier de suivi et de validation des travaux et des analyses réalisés dans les quatre pays a eu lieu à Tunis les 19, 20 et 21 novembre 2012. Suite aux travaux de l'atelier, les équipes pays ont convenu d'amorcer un travail national autour des défis politiques suivants (consensus de Shanghai) :

- Plaidoyer en faveur de l'EFTP : Tunisie ;
- Amélioration de la pertinence de l'EFTP : Mauritanie ;

- Renforcement de la gouvernance et développement des partenariats : Maroc

Au niveau régional, un groupe thématique régional a été constitué afin de travailler autour de la thématique de la certification et le développement des parcours de formation. Les travaux des différentes équipes (nationales et régionales) feront objet de discussion et de validation lors d'un troisième atelier qui se fera en février 2013.

Un suivi régulier sera assuré avec les équipes pays grâce aux points focaux qui ont été désignés par les responsables politiques des quatre pays.

### **Appui au développement et à la généralisation du préscolaire**

Le Bureau de Rabat mène actuellement une réflexion avec la Fondation Marocaine pour la Promotion du Préscolaire (FMPS) afin de documenter les meilleures pratiques de développement et de généralisation du préscolaire dans le pays. L'accent est mis dans cette collaboration sur les régions défavorisées du pays, rurales et périurbaines, où il est difficile de développer des structures de prise en charge de cette jeune population. Dans le cadre de cette collaboration, l'UNESCO prendra part, en étroite collaboration avec la FMPS, à une importante manifestation qui dressera le bilan du développement du préscolaire dans pays à la lumière d'autres expériences internationales. Le Maroc compte aujourd'hui 800 000 enfants préscolarisés sur une population de 1 200 000 enfants en âge de préscolarisation (4 à 6 ans).

Partageant les mêmes objectifs, la FMPS et Bureau de l'UNESCO à Rabat ont signé le 12 novembre 2012 un accord de partenariat dans le but de mettre en œuvre une série d'activités et des projets conjoints.

## **LE DEVELOPPEMENT DURABLE PROMU PAR LES SCIENCES**

### **Promotion des énergies renouvelable et de l'efficacité énergétique**

La création d'un Centre régional des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique à Marrakech, en tant que centre de catégorie 2, placé sous l'égide de l'UNESCO s'inscrit dans le cadre des efforts que le Maroc met en œuvre pour renforcer la coopération internationale et régionale, pour le développement des ressources humaines et institutionnelles, dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Le Maroc est actuellement engagé dans un plan de développement des énergies renouvelables dont l'objectif est de réaliser 42 % de sa capacité électrique installée à partir d'énergies renouvelables et d'atteindre 12 % d'efficacité énergétique à l'horizon 2020. Pour soutenir l'action gouvernementale, deux initiatives phares, le « Plan solaire » et le « Programme éolien » sont d'ores et déjà lancées.

L'objectif du « Centre régional des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique » est de contribuer au renforcement des capacités dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique en vue d'assurer, à long terme, un approvisionnement en énergie durable et respectueux de l'environnement. Il servira de centre d'excellence pour le développement des ressources humaines et institutionnelles, les échanges de savoir-faire et des bonnes pratiques ainsi que pour la promotion de la coopération régionale pour appuyer et appliquer des politiques pour la gestion durable des sources d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Les activités du Centre prendront en compte les besoins, les priorités et les stratégies au niveau régional selon une approche pluridisciplinaire de l'utilisation des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans la perspective des Objectifs du Millénaire pour le développement.

## **Les Réserves de Biosphères au Maroc**

Le Maroc compte trois importantes réserves de biosphère sous l'égide du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB), programme promouvant la conservation de la nature, le développement durable, la recherche et la coopération internationale, basées sur la participation des communautés locales en fonction de données scientifiques.

**La Réserve de Biosphère de l'Oasis du Sud marocain** est particulièrement importante dans la mesure où elle constitue une ceinture verte visant à combattre la désertification et les ensablements.

**La Réserve de Biosphère de l'Arganeraie** contribue quant à elle à la préservation de cet arbre endémique (l'Arganier) duquel est extraite une précieuse huile dont les propriétés nutritionnelles et cosmétiques sont mondialement reconnues. L'Arganeraie permet la création de nombreuses ressources économiques, notamment pour les coopératives de femmes rurales.

Enfin, la **Réserve de Biosphère intercontinentale de la Méditerranée** relie le nord du Maroc à l'Andalousie espagnole, instituant ainsi une coopération renforcée entre le Maroc et l'Espagne sur le développement environnemental, socioculturel et économique.

## **LES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES EN APPUI AUX NOUVELLES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT**

### ***Nouvelle Constitution, nouvelles perspectives de programmation***

Les bouleversements sociaux survenus au commencement de l'année 2011 au Maroc ont entraîné un mouvement de réforme politique profond, aboutissant à l'adoption d'une nouvelle Constitution en juillet 2011. Ces changements sont hautement « politiques » au sens étymologique de *polis* – la cité où il y a destin commun. En effet, au regard des idéaux démocratiques et égalitaires, la nouvelle loi fondamentale du Maroc donne une impulsion nouvelle aux principes fondamentaux suivants : la participation, le pluralisme, la bonne gouvernance, la liberté, l'égalité des chances, l'égalité entre les sexes, le respect de la dignité et de la justice sociale. Le principe de la primauté des conventions internationales ratifiées sur le droit interne au pays a également été consacré.

La période qui s'ouvre, celle de la pérennisation des changements, comporte en effet des défis importants en termes de mise en place de nouvelles instances de gouvernance, et de consolidation de la culture démocratique. L'enjeu est de taille : la nouvelle constitution a suscité quantité d'espoirs et d'attentes aussi bien en vue de l'inclusion et de la justice sociales, de la participation politique accrue, que de l'amélioration des conditions matérielles, de l'égalité et de l'équité. Figurant en première ligne du front pour le changement, les citoyens parmi lesquels les jeunes et les femmes et nombre d'acteurs de la société civile ont démontré que c'est la nation qui fait l'Etat et qui, donc, peut le réformer.

Au vu de ce nouveau cadre politique, de la consécration de l'approche basée sur les droits de l'homme et du principe de redevabilité des détenteurs d'obligations, et de la forte conscience civique des acteurs mobilisés, le biennium 2012-2013 est placé sous le signe de la mise en place des grandes réformes politiques et sociétales appelées par la nouvelle Constitution du Maroc. L'UNDAF et le Plan d'action commun 2012-2016 capte les opportunités et les défis majeurs relatifs à cette période cruciale. Parmi les cinq effets attendus (*outcomes*) prioritaires, trois concernent directement l'amélioration des conditions de pérennisation de la démocratie, à savoir : le renforcement de la qualité de l'éducation et de la formation ; le développement socio-économique et la réduction de la vulnérabilité et des inégalités ; et la consolidation de la gouvernance démocratique sensible au genre.

Dans ce contexte de réformes structurelles en vue de matérialiser les principes et les valeurs de droits universels, les sciences sociales et humaines sont interpellées comme instruments d'analyse, de proposition d'alternatives et de plaidoyer. Les groupes cibles prioritaires sont les jeunes et les

femmes, dont le faible niveau d'inclusion sociale et de participation politique reste un défi majeur pour une stabilité politique, une croissance économique, et un ancrage de la culture démocratique.

### **Opérationnalisation de la nouvelle Constitution ou l'exercice du plaidoyer citoyen**

L'opérationnalisation de la nouvelle Constitution ouvre de nombreux chantiers de réformes juridiques et institutionnelles. Près du tiers du dispositif constitutionnel (80 dispositions) est consacré aux droits et libertés fondamentales qui font partie, désormais, des principes de supra constitutionnalité<sup>10</sup>. Hautes en symbole, les garanties pour assurer la réalité des droits par le biais de mécanismes de démocratie semi-directe tels que la pétition et l'initiative législative, et la création d'instances de gouvernance démocratique telles que le Conseil national des droits de l'homme, la Cour constitutionnelle, le Conseil de la jeunesse et de l'action associative, l'Autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discriminations,<sup>11</sup> ou encore le Conseil consultatif de la famille et de l'enfance sont des acquis historiques en termes de droits et de libertés fondamentales.

L'opérationnalisation de ces dispositions (promulgation de lois organiques) offre une opportunité sans précédent pour la participation des citoyens et des acteurs de la société civile, dans une démarche inclusive. Car en même temps qu'il suscite de l'espoir, ce chantier suscite nombre d'interrogations sur les modalités d'opération et les termes des différentes



instances de gouvernance. Quelles seront les prérogatives des Conseils consultatifs ? Qui les composera et pour représenter qui ? Ainsi est l'exercice de la démocratie participative qui se met en marche, exigeant davantage de dialogue politique, et nécessitant des compétences de plaidoyer pour mieux influencer.

Afin de répondre à ce besoin l'effet 4 de l'UNDAF 2012-2016 traite de l'appropriation par les partenaires institutionnels et la société civile des principes de la gouvernance démocratique sensible au genre pour un développement humain intégré, équitable et durable. Dans ce cadre, SHS Rabat contribue directement au produit 4.4 visant à accroître les capacités

### **Plaidoyer des jeunes : Maîtriser les connaissances, l'analyse et le sens de la proposition**

SHS Rabat mène des actions pour renforcer les capacités et les connaissances des jeunes et des organisations de jeunesse dans l'exercice du plaidoyer citoyen. Car, s'il est erroné d'affirmer que les jeunes se désintéressent du politique, il est certain que leur participation doit se faire plus efficace, plus impactante.

L'Université d'Automne « Jeunesse et engagement politique au Maroc, pour un monde alternatif » a été coorganisée avec l'Association FMAS/Action Jeunesse (octobre 2012, Bouznika), et a permis d'engager des débats autour des enjeux et défis de la démocratisation de la société au Maroc, en compagnie d'universitaires et de praticiens. Ces débats ont été accompagnés d'ateliers d'initiation aux techniques participatives et d'analyse politique, et ont abouti à la formulation des « Alternatives Jeunes ».

Pour faire le plaidoyer autour de ces Alternatives, des dialogues politiques entre jeunes et décideurs politiques sont organisés, portant la voix des jeunes : « *Nous avons la conviction que la réflexion, le savoir scientifique et les idées plurielles soumises au débat public sont des instruments émancipateurs pour les citoyennes et les citoyens. Nous confirmons également que, malgré les crises multisectorielles mondiales que nous vivons aujourd'hui, nous gardons espoir et sommes en mesure de créer des alternatives citoyennes pour vivre dans de meilleures conditions et contribuer à la construction d'un autre monde possible* » (Déclaration de Bouznika, octobre 2012).

<sup>10</sup> Article 175: Aucune révision ne peut porter sur les dispositions relatives à la religion musulmane, sur la forme monarchique de l'Etat, sur le choix démocratique de la nation ou sur les acquis en matière de libertés et de droits fondamentaux inscrits dans la présente Constitution.

<sup>11</sup> La création de l'Instance pour la parité répond à la Recommandation générale no 6: Mécanismes nationaux et publicité efficaces septième session du Comité (1988) qui recommande aux Etats parties : 1) De créer ou de renforcer des mécanismes, institutions et dispositifs nationaux efficaces à un échelon gouvernemental élevé en les dotant des ressources, du mandat et des pouvoirs voulus pour: a) Donner des avis sur les incidences à l'égard des femmes de toutes les politiques gouvernementales; b) Suivre de façon exhaustive la situation des femmes; c) Aider à formuler de nouvelles politiques et à mettre effectivement en œuvre des stratégies et des mesures tendant à mettre un terme à la discrimination;

des ONG en matière de principes de Gouvernance Démocratique axée sur les droits humains, sensible au genre et pour l'atteinte des OMD. Outre ses actions pour appuyer le plaidoyer des associations de jeunesse pour une meilleure inclusion sociale et politique des jeunes dans le processus de réforme (Encadré 1), notamment autour de la réflexion en cours pour créer le Conseil de la jeunesse et de l'action associative, SHS met l'accent sur la promotion des droits humains, en particulier les droits économiques, sociaux et culturels, qui relèvent des domaines de compétence de l'UNESCO et où l'Organisation dispose d'un avantage comparatif, à travers des actions de sensibilisation, de formation et de renforcement des connaissances, basées sur ces instruments internationaux. Une étude sur les droits culturels dans les Etats arabes a été réalisée et devrait permettre un dialogue social entre les institutions gouvernementales et les acteurs non gouvernementaux.

### ***Jeunesse et culture démocratique ou la pérennisation des changements***

Aujourd'hui, la population des 15-29 ans dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) représente plus de 100 millions d'habitants, soit environ un tiers de la population totale. Au Maroc, les jeunes représentent 30 % de la population. Cette poussée démographique de la jeunesse constitue à la fois une formidable chance et un immense défi.

Malgré des taux de croissance élevés au cours des dix dernières années, l'économie marocaine n'a pas pu absorber cette croissance démographique, et a notamment entraîné une frustration croissante parmi les jeunes diplômés chômeurs. Selon le rapport de la Banque mondiale 49 % des jeunes Marocains ne sont ni à l'école ni au travail : « Les jeunes en ont assez d'attendre et souhaitent contribuer plus activement à la vie économique et politique de leur pays »<sup>12</sup>. Un chômeur sur quatre est diplômé de niveau supérieur, un sur deux est primo-demandeur d'emploi et près de deux sur trois chôment depuis plus d'une année, selon les chiffres du Haut Commissariat au Plan (HCP) (novembre 2012).

Dans le contexte de mutations profondes des sociétés maghrébines, deux thématiques sont récurrentes à propos de la politique de jeunesse : l'employabilité et la participation. Si la première fait l'objet de beaucoup d'attention et d'investissements de la part de différents agents de coopération (notamment PNUD, BIT, Banque mondiale), le traitement de la question de la participation des jeunes reste insuffisant et plus ardue. Et pourtant, serait-il envisageable d'améliorer l'employabilité des jeunes sans renforcer les conditions permettant leur participation effective au niveau aussi bien de l'éducation que de l'élaboration des politiques ? Autrement dit, l'attention focalisée sur la *sacro-sainte* adéquation formation/emploi n'est-elle pas en passe d'écarter les « soft skills », celles-là même qui permettent la résilience des individus en période de mutations sociétales ?

#### **SNU, la jeunesse et l'engagement civique**

Depuis 2012, le SNU a mis en place un Groupe thématique Jeunesse dont la mission est d'encourager l'échange d'expérience et d'information, et la synergie interagence dans ce domaine. Autre le SNU, ce Groupe réunit les agents de coopération bilatérale et les bailleurs de fonds.

Depuis décembre 2012, SHS Rabat assure le lead du sous-Groupe Engagement civique réunissant notamment l'UNICEF, le PNUD, l'UNFPA et l'UNV. Un plan de travail commun sera mis en place et des opportunités d'action commune identifiées. Le thème d'engagement civique offre en effet beaucoup de pistes d'action multisectorielle, puisqu'il est défini comme le processus par lequel les jeunes femmes et hommes exercent leurs droits et assument leurs responsabilités en tant que citoyens et acteurs sociaux. Ils mettent leurs compétences et leur expérience au service de leur communauté en agissant, en s'attaquant directement à une problématique, en collaborant avec d'autres pour résoudre des problèmes, ou en interagissant avec les institutions de la démocratie représentative.

L'engagement civique revêt diverses formes, dont le volontariat, l'innovation sociale, le leadership, l'entrepreneuriat social, les médias des jeunes et la participation à la prise des décisions.

<sup>12</sup> Kingdom of Morocco. *Promoting Youth Opportunities and Participation*, rapport Banque mondiale, Juin 2012

Cette question est d'autant plus importante que, dans le sillon des « Printemps arabes », les mouvements de réformes radicales et les compétitions de modèles de société qui en résultent exigent des citoyens attentifs aux discours émergents, aptes à les analyser et parfois à les déconstruire, et capables de maîtriser les concepts et les principes de la démocratie pour dialoguer dans la paix. Ce sont là des composantes d'une culture démocratique qui représente une condition absolument nécessaire à toute pérennisation des acquis.

SHS Rabat lancera en 2013 le chantier de promotion de l'éducation à la citoyenneté, comprenant la production d'un manuel pédagogique, d'une formation des formateurs et de formations pilotes des jeunes du niveau d'enseignement secondaire. Capitalisant sur l'expérience dans ce domaine en Tunisie et utilisant les techniques et les supports interactifs (« *Edutainment* »), cette initiative visera à donner aux jeunes des aptitudes d'analyse et de compréhension de l'environnement démocratique qui émerge dans leur société, et d'en devenir des défenseurs. Cette action s'inscrit dans le Produit 1.2 de l'UNDAF 2012-2016 concernant l'amélioration des curricula, des pratiques pédagogiques et du matériel didactique.

Outre son engagement auprès du Système des Nations Unies (SNU) au Maroc, SHS Rabat suit de près le chantier d'élaboration de la « Stratégie nationale intégrée de la jeunesse » (SNIJ), engagé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports dès 2009. Ce cadre national pour une politique publique sur la jeunesse a suscité beaucoup d'avis contradictoires, et notamment de la part des organisations de jeunesse qui demandent davantage de participation de la base vers le sommet. La SNIJ devrait être adoptée par le gouvernement en 2013.

### ***Egalité des genres et lutte contre les violences fondées sur le genre ou la condition de l'équité sociale***

Les réformes opérées dernièrement par le Maroc démontrent la volonté politique et législative de prendre en considération l'évolution sociale et de promouvoir ainsi les droits de la femme. Dans le domaine de la justice, le Code de la Famille (*Moudawana*) a été réformé en 2004 pour garantir la protection des droits humains fondamentaux de la femme. Le Maroc a ratifié la Convention Internationale pour l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDAW) en 1993 ; et en 2012, le gouvernement marocain a levé l'ensemble des réserves émises<sup>13</sup> à cette Convention et ratifié son Protocole facultatif permettant aux femmes victimes de violations de leurs droits de porter plainte devant une instance internationale. La levée de ces réserves oblige le Maroc à modifier sa législation nationale.

La Constitution de 2011 vient consacrer pleinement le principe d'égalité entre les hommes et les femmes<sup>14</sup>, et appelle à la création de l'Autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discriminations comme organe de surveillance et de suivi de l'application de ce principe. En termes de politique publique, le gouvernement a adopté en 2012 le Plan gouvernemental pour l'égalité des genres 2012-2016 (PGE) qui prévoit plusieurs axes d'intervention : Intégration de l'approche genre dans les politiques, programmes et projets de développement ; Promotion de l'accès des femmes aux postes de responsabilité et de décision ; Promotion de l'entrepreneuriat féminin ; Lutte contre la violence à l'égard des femmes et des petites filles ; Lutte contre les stéréotypes et diffusion de la culture de l'égalité ; Renforcement des institutions et structures de la femme et extension des espaces multifonctionnels. La mise en œuvre du PGE a reçu en 2012 un appui financier de l'Union européenne, d'un montant total de 45 millions d'euros.

---

<sup>13</sup> Les réserves émises à la CEDAW portaient sur la transmission de la nationalité (article 9.2) ainsi que sur le mariage, le divorce et la garde des enfants (article 16).

<sup>14</sup> Article 19 : L'homme et la femme, stipule-t-il, jouissent, à égalité, des droits et libertés à caractère civil, politique, économique, social, culturel et environnemental, énoncés dans le présent titre et dans les autres dispositions de la Constitution, ainsi que dans les conventions et pactes internationaux dûment ratifiés par le Royaume, et ce, dans le respect des dispositions de la Constitution, des constantes et des lois du Royaume. L'Etat marocain œuvre à la réalisation de la parité entre les hommes et les femmes. Il est créé, à cet effet, une autorité pour la parité et la lutte contre toute forme de discrimination.

Face à ces avancées importantes, la situation des femmes demeure cependant fragile. Figurant parmi les premiers obstacles, le maintien de certaines dispositions légales telles que la possibilité d'autoriser « dans des cas d'exception » les demandes de mariage de jeunes filles mineures, ou encore la possibilité pour un violeur d'épouser sa victime pour ne pas être poursuivi en justice<sup>15</sup> constitue des freins considérables à la pleine protection juridique des femmes. Deuxièmement, l'absence d'approche « genre » au niveau des politiques macro-économiques ne permet pas une prise en compte multisectorielle et généralisée de la dimension genre. Il faut cependant noter les efforts du Maroc d'initier la budgétisation sensible au genre depuis dix années. Troisièmement, la prévalence des violences à l'égard des femmes est un problème de taille et gangrène la société marocaine. Enfin, la question des rôles stéréotypés véhiculés dans le système éducatif et les médias appelle des actions de sensibilisation des différents acteurs, ainsi qu'une reconception des supports éducatifs. Il est à noter également que le nouveau gouvernement issu des élections législatives de novembre 2011 ne compte qu'une seule femme (Ministre de la Solidarité, de la femme, de la famille et du développement social), niveau de représentation le plus bas de cette décennie.

Dans le cadre d'une programmation conjointe « Tamkine<sup>16</sup> » une attention particulière est portée par SHS Rabat à deux problématiques : le renforcement des capacités des espaces d'accueil des femmes victimes de violences et la sensibilisation des médias sur les droits humains des femmes. De 2009 à 2012, les espaces multifonctionnels ont pu mettre en place des stratégies de communication efficace, et ont modélisé leur structure en vue d'amplifier l'implantation de tels espaces dans le territoire. La médiatisation et la vulgarisation (par spots et les émissions radios) des dispositions juridiques réformées ainsi que des cycles de formation pour les journalistes sur les droits humains des femmes ont été conduites, afin que les journalistes et les populations ciblées aient une meilleure connaissance de leurs droits et soient, par conséquent, en mesure de les réaliser.

A partir de 2012, SHS Rabat capitalisera sur les ressources de sensibilisation produites, et engagera des chantiers de réflexion sur les conditions mentales, culturelles et comportementales requises pour soutenir les réformes constitutionnelle et juridiques en cours pour améliorer les droits des femmes. Ces actions seront menées en collaboration avec le SNU et les associations féminines très actives au Maroc. Il est à noter qu'à cet égard, la nouvelle constitution a fait avancer l'institutionnalisation du rôle de la société civile à travers la mise en place du ministère des relations avec le parlement et la société civile.

### ***Protéger les plus vulnérables ou réformer pour plus d'inclusion sociale***

La période 2011-2012 a vu un impact croissant de la crise économique mondiale sur le tissu social au Maroc, et l'endettement de l'Etat atteint un niveau important. L'inflation en 2012 est de 2,5% selon l'hypothèse avancée par le projet du Budget 2012 présenté devant le parlement en mars 2012. Ce taux est le double de celui réalisé en 2011 et est supérieur à la moyenne des dix dernières années. Le taux de chômage est de 9,4% au troisième trimestre 2012 selon une note du HCP (novembre 2012), avec un taux de 14% en milieu urbain et de 4,2% en milieu rural. Les hausses les plus importantes ont été relevées, en milieu urbain, parmi les jeunes de 15 à 24 ans (+2,8 points) et de 25 à 34 ans (+1,2 point) et en milieu rural parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans (+0,7 point) et les adultes âgés de 35 à

---

<sup>15</sup> Code pénal, Article 475 : Quiconque, sans violences, menaces ou fraudes, enlève ou détourne, ou tente d'enlever ou de détourner, un mineur de moins de dix-huit ans, est puni de l'emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de 200 à 500 dirhams. Lorsqu'une mineure nubile ainsi enlevée ou détournée a épousé son ravisseur, celui-ci ne peut être poursuivi que sur la plainte des personnes ayant qualité pour demander l'annulation du mariage et ne peut être condamné qu'après que cette annulation du mariage a été prononcée.

<sup>16</sup> Tamkine signifie en arabe « autonomisation ». Il s'agit du Programme conjoint MDG-F : Programme multisectoriel de lutte contre les violences fondées sur le genre par l'autonomisation des femmes et des filles au Maroc, lancé en 2008 et clôturé en 2012

44 ans (+0,6 point)<sup>17</sup>. Conjuguée à l'instabilité politique dans les pays voisins, la crise économique a entraîné également des flux migratoires non négligeables, y compris le retour des migrants marocains.

Dans ces circonstances, le mécontentement social est un enjeu important pour les décideurs (les détenteurs d'obligations) qui étudient à l'heure actuelle les mesures multisectorielles à prendre pour protéger les plus vulnérables. Ainsi, il est à noter que le gouvernement du Maroc a annoncé fin 2012 une série de mesures et de réformes, dont la réforme de la Caisse de compensation pour mieux cibler les plus vulnérables et les plus nécessiteux ; la généralisation du Régime d'Assistance Médicale (RAMED) ; le lancement de la deuxième phase de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) visant la réduction de la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, à travers des actions de soutien aux activités génératrices de revenus, le développement des capacités, l'amélioration des conditions d'accès aux services et infrastructures de base et le soutien aux personnes en grande vulnérabilité.

Le gouvernement a lancé le chantier d'élaboration de la stratégie nationale de l'employabilité, avec un accent particulier sur l'employabilité des jeunes.

Parmi les réformes annoncées dans le programme gouvernemental actuel, celui de la promotion des droits des personnes en situation de handicap (PSH) et de leurs familles, et l'instauration des mécanismes d'intervention à travers la mise en place d'une politique nationale de développement inclusif, l'actualisation de l'enquête nationale sur le handicap de 2004, l'adoption d'un projet de loi consolidant les droits des PSH et la création d'un fonds d'appui à la participation sociale. Tous ces chantiers sont en cours et en Mars 2013, le Ministère de la solidarité, de la femme, de la famille et du développement social, a lancé le processus d'élaboration d'une politique publique pour la promotion des droits des PSH. Cette politique publique se veut une politique intégrée et conforme aux dispositions de la Convention Internationale relative aux droits des personnes handicapées (2006 et ratifiée par le Maroc en 2007). Le Bureau de Rabat ayant obtenu des fonds d'urgence pour mener un travail sur l'inclusion sociale des jeunes en situation de handicap, a saisi l'opportunité de ce processus important et d'une ampleur nationale, et à la demande du Ministère apporte son appui, en coopération avec Handicap International, dans la phase de consultation nationale en vue de la définition de la politique publique. L'appui de l'UNESCO s'articule autour de trois phases : i) Conduite d'un diagnostic de la situation actuelle des prestations de l'Etat en faveur des PSH, et proposition d'une conduite de changement pour conformer les services à la Convention relative aux droits des personnes handicapées ; ii) Conduite d'ateliers régionales de consultations ; iii) Tenue d'une conférence nationale de restitution et de présentation de la Stratégie nationale relative aux droits des PSH. Le Bureau de Rabat jouit d'une adhésion sans faille du Ministère dans ce projet et a pu fédérer des efforts et des ressources supplémentaires des partenaires pour la bonne conduite de ce chantier.

Toutes ces mesures réformatrices figurent parmi les priorités sociales en 2012-2013, et l'action de l'UNESCO permettant de renforcer la coopération intergouvernementale par l'échange d'expériences sur les programmes ayant effectivement réduit les inégalités sociales et économiques sera importante. Le Forum des Ministres du Développement social des Etats du Maghreb, de la Jordanie, de l'Egypte et du Liban pourrait être un espace pertinent à cette fin. L'objectif sera d'enrichir le processus de prise de décisions entre les responsables de la mise en œuvre des politiques sociales, de mettre l'accent sur la dimension sociale du développement et de promouvoir les politiques de développement qui prennent en compte toutes les dimensions humaines en faveur de plus d'inclusion sociale.

---

<sup>17</sup> Haut Commissariat au Plan, La Situation du marché du travail au troisième trimestre de l'année 2012, [http://www.hcp.ma/La-Situation-du-marche-du-travail-au-troisieme-trimestre-de-l-annee-2012\\_a1090.html](http://www.hcp.ma/La-Situation-du-marche-du-travail-au-troisieme-trimestre-de-l-annee-2012_a1090.html)

## LA CULTURE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DU PAYS

Un vaste chantier de refonte de la politique publique dans le domaine de la culture a été lancé en 2012 dans un contexte de réforme politique profonde, dont l'un des principaux jalons avait été l'adoption d'une nouvelle constitution en juillet 2011 au lendemain des bouleversements sociaux survenus dans le pays au début de la même année. Cette nouvelle constitution (notamment dans son Article 5) place la culture et la diversité des expressions culturelles et linguistique au cœur d'une nouvelle conception d'un Etat moderne et ouvert sur le monde, mais qui reste fermement attaché à son identité nationale nourrie par la convergence de ses affluents arabo-islamique, amazighe et saharo-hassanie et enrichie par des apports africains, andalous, hébraïques et méditerranéens.

Le Ministère de la Culture a ainsi mis sur pieds une nouvelle vision stratégique pour le secteur de la culture avec pour objectif principal de renforcer l'identité nationale tout en apportant des réponses aux exigences de la modernisation et de la démocratisation. Cette vision ambitionne également de relancer l'économie de la culture, d'asseoir les fondements des industries culturelles et de l'investissement économique en associant l'ensemble des acteurs et en encourageant l'esprit de volontariat. Elle s'articule autour de 5 principaux axes, (1) adopter une politique de proximité dans le domaine culturel basée sur un concept élargi de la proximité territoriale, sociale, (2) soutenir et accompagner la création et les créateurs et contribuer à l'amélioration de leur situation, (3) entretenir, protéger et valoriser le patrimoine culturel matériel et immatériel, (4) promouvoir la diplomatie et la coopération internationale dans le domaine culturel, et (5) adopter la bonne gouvernance dans la gestion des affaires culturelles.

Dans le domaine spécifique du patrimoine culturel, le Bureau de l'UNESCO à Rabat (CLT) avait appuyé le Ministère de la Culture en vue de mettre en place une « Stratégie de développement basée sur le patrimoine culturel à l'horizon 2020 » qui a été préparée dans le cadre du Programme conjoint « Le patrimoine culturel et les industries créatives comme vecteur de développement au Maroc »<sup>18</sup>. Cette nouvelle stratégie qui reconnaît et intègre le potentiel de développement du patrimoine culturel, offre un cadre approprié de coopération entre l'UNESCO et le gouvernement marocain dans le domaine de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel dans une perspective de développement durable.

Le Secteur CLT au sein du Bureau de Rabat a d'ores-et-déjà inscrit son action dans le cadre de cette nouvelle vision stratégique de la culture au Maroc qui est en parfaite adéquation avec les priorités qu'il s'était assigné pour le biennium 2012-2013. Il apportera ainsi son appui technique au Ministère de la Culture pour la déclinaison de ces stratégies en documents de projets et l'identification et la mobilisation de bailleurs de fonds en vue de leur financement.

Le Bureau de Rabat avait veillé en amont à assoir les bases de cette coopération dans le cadre de la plateforme programmatique conjointe entre le SNU au Maroc et le Gouvernement marocain offerte par l'UNDAF Maroc 2012-2016 ; il avait œuvré avec ses partenaires, notamment le Ministère de la Culture, dans le cadre des travaux du Groupe de l'effet 3 (Outcome group 3), en vue d'y inscrire deux actions, la première visant à apporter un appui à la mise en œuvre de la « Stratégie de développement basée sur le patrimoine culturel à l'horizon 2020 » et la deuxième, à garantir la pérennisation des résultats du Programme conjoint MDGF Culture et développement au Maroc.

---

<sup>18</sup> Programme conjoint de coopération « Le patrimoine culturel et les industries créatives comme vecteurs de développement au Maroc », financé à hauteur de 5 millions de dollars américains par le Fonds des NU pour l'atteinte des OMD (MDG-F), pour lequel l'UNESCO a joué le rôle de chef de file de 4 agences du système des Nations Unies au Maroc (PNUD, ONU-Femmes, ONUDI et FNUAP).

## La culture inscrite dans l'UNDAF du Maroc 2012-2016

*Effet 3 : La vulnérabilité et les inégalités, notamment celles de genre, sont réduites par le biais de l'appui aux politiques/stratégies et programmes de développement économique et social.*

**Produit 3.3 : Des interventions modèles d'appui à l'autonomisation socio-économique des femmes et à la lutte contre les violences basées sur le genre, sont développées et mises en œuvre pour favoriser l'accès aux ressources et la promotion de la culture de l'égalité**

- Pérennisation et élargissement des actions du Programme conjoints MDGF Culture et développement au Maroc.

**Produit 3.5 : Les stratégies et les programmes économiques et sociaux pro-emploi, visant la réduction de la pauvreté et des inégalités, sont appuyés dans leur conception et mise en œuvre**

- Appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale de valorisation du patrimoine culturel comme levier du développement humain.

Dans ce contexte, le Bureau de Rabat apportera un appui au Maroc (Ministère de la Culture) durant le programme biennal 2012-2013 en vue de la mise en œuvre des conventions de l'UNESCO relatives à la culture et tout particulièrement celles de 1972, de 2003 et de 2005, ainsi que pour la continuation des activités mettant en rapport la culture et le développement. Cet appui du Bureau de Rabat s'inscrira principalement dans le cadre de la mise en œuvre de la « Stratégie de développement basée sur le patrimoine culturel à l'horizon 2020 ». A souligner que cet appui intervient à un moment particulièrement difficile marqué par un manque cruel en ressources. C'est pourquoi le Bureau de Rabat concentre ses efforts pour l'élaboration de documents de projets à l'attention des bailleurs de fonds et qui s'inscrivent essentiellement sous la thématique « Culture & développement ».

### **Renforcer les capacités nationales à la gestion des biens du Patrimoine mondial et leur contribution au développement durable**

Le Maroc compte parmi les Etats parties qui participent activement à la mise en œuvre de la Convention sur la protection du patrimoine mondial de 1972. Avec l'inscription récente de la ville de Rabat (Rabat, capitale moderne et ville historique : un patrimoine en partage), le Maroc compte désormais 9 Biens sur la Liste du patrimoine mondial<sup>19</sup> en plus de 11 autres Biens soumis à la Liste indicative. Cela ne doit pas toutefois occulter le fait que le pays fait face à des problèmes de conservation et de gestion de ces Biens dont certains suscitent de réelles inquiétudes en raison des dangers qui les guettent et qui risquent de porter atteinte à leur intégrité patrimoniale si des actions urgentes ne sont pas entreprises pour arrêter les atteintes qui leur sont portées. L'une des raisons principales de cette situation est l'absence de plan de gestion pour la presque totalité de ces Biens. Or, comme l'on sait, « le plan de gestion constitue l'outil indispensable pour assurer la bonne sauvegarde, gestion et valorisation d'un site du patrimoine mondial et l'implication de toutes les parties prenantes dans les processus de décision ».

Partant de ce constat, un appui à l'élaboration de ces plans de gestion et à leur mise en œuvre a été inscrit dans le programme du Bureau de Rabat (CLT) pour 2012-2013. Il consiste en la réalisation d'un document de projet de renforcement des capacités nationales et locales, à travers des outils de formation et des ateliers, pour le développement et la mise en œuvre de plans de gestion au Maroc au même titre que les autres pays du Maghreb. Ce document de projet devant mettre en évidence les liens entre la valorisation du patrimoine culturel et le développement en encourageant l'implication des communautés locales dans les cadres de décision envisagés et en prévoyant des activités d'appui au développement d'activités génératrices de revenus liées au patrimoine culturel.

### **Renforcer les capacités nationales pour la sauvegarde et la gestion du patrimoine culturel immatériel au Maroc**

<sup>19</sup> Médina de Fès, médina de Meknès, médina de Marrakech, Ksar d'Ait Ben-Haddou, médina de Tétouan, médina d'Essaouira, site archéologique de Volubilis, ville portugaise de Mazagan (El Jadida) et Rabat, capitale moderne et ville historique : un patrimoine en partage.

Depuis l'adoption de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en 2003, le Maroc a fourni des efforts louables en vue de la sauvegarde et de la valorisation des composantes de son patrimoine culturel immatériel. Le Maroc a participé activement dans les Organes de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel : depuis 2010 il est membre du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. De même, il participe en tant que membre à l'Organe subsidiaire pour la période 2012-2013 et dans une organisation non gouvernementale marocaine, Cont'Act pour l'Education et les Cultures. Il est également membre de l'Organe consultatif depuis l'année 2011. Il a vu inscrit 5 éléments de patrimoine immatériel<sup>20</sup> sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, dont 2 font partie de candidatures multinationales soumises en commun avec plusieurs autres Etats parties. Le Maroc a également présenté en 2012 son rapport périodique sur la mise en œuvre de la Convention 2003 et sur le statut des éléments inscrits sur la Liste représentative qui sera examiné lors de la huitième session du Comité intergouvernemental (8.COM) en décembre 2013. Pourtant, beaucoup reste encore à faire avant d'arriver à assoir un environnement favorable à la sauvegarde durable du patrimoine culturel immatériel et à en assurer une large sensibilisation auprès du grand public.

En 2011, le Bureau de Rabat et la Section du patrimoine culturel immatériel avaient contribué, dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre de la convention de 2003, à la préparation d'un document de projet visant à renforcer les capacités des pays du Maghreb (dont le Maroc) à la gestion du patrimoine culturel immatériel. Ce projet a été financé en 2012 dans le cadre du Fonds du patrimoine culturel immatériel grâce à une contribution du Gouvernement de la Norvège et sera mis en œuvre en 2013.

### **Promouvoir le patrimoine culturel comme vecteur de développement au Maroc**

Durant les 4 dernières années, le Secteur de la culture au Maroc a enregistré une avancée considérable dans la mise en rapport de la culture et du développement. Ceci s'est concrétisé par la reconnaissance et l'intégration du potentiel de la culture et du patrimoine culturel dans les politiques et programmes de développement économique et social. A cet égard, les résultats très probants enregistrés par le Programme conjoint de coopération « Le patrimoine culturel et les industries créatives comme vecteur de développement au Maroc »<sup>21</sup>, ont jeté les bases d'une mise en rapport efficace de la culture et du développement. Le Programme conjoint a appuyé le renforcement des capacités des institutions nationales à se doter de dispositifs stratégiques pour la mise en valeur des ressources culturelles du pays et à mener des expériences démonstratives, en faveur des populations vulnérables dans des régions ciblées, dans une optique de développement économique et sociale.

Dans ce cadre, le Maroc a accompli des réalisations majeures au niveau national et au niveau local. Ainsi, la mise en place d'une Stratégie nationale pour la préservation, la mise en valeur et la promotion du patrimoine culturel à l'horizon 2020, la révision des mécanismes juridiques et réglementaires et la mise en place d'outils performants de gestion et de valorisation, permettront au Ministère de la Culture de mener une politique de gestion et de valorisation du patrimoine culturel efficace.

---

<sup>20</sup> L'espace culturel de la place Jemaa El-Fna, le Moussem de Tan-Tan, la diète méditerranéenne (avec l'Espagne, la Grèce et l'Italie), la fauconnerie, un patrimoine humain vivant (avec Émirats arabes unis, Autriche, Belgique, République tchèque, France, Hongrie, République de Corée, Mongolie, Qatar, Arabie saoudite, Espagne, République arabe syrienne) et le festival des cerises de Sefrou.

<sup>21</sup> Programme conjoint de coopération « Le patrimoine culturel et les industries créatives comme vecteurs de développement au Maroc », financé à hauteur de 5 millions de dollars américains par le Fonds des NU pour l'atteinte des OMD (MDG-F), pour lequel l'UNESCO a joué le rôle de chef de file de 4 agences du système des Nations Unies au Maroc (PNUD, ONU-Femmes, ONUDI et FNUAP).

Au niveau local, le programme aura permis l'intégration de la culture dans des plans communaux de développement pilotes (PCD) dans la région de Guelmim-Smara, zone de convergence du programme, la réalisation de plusieurs projets de développement inscrits dans ces PCD et la mise en œuvre d'approches innovantes de promotion d'Activités Génératrices de Revenus dans les domaines du patrimoine, de l'artisanat et des produits du terroir. Enfin, dans le domaine du tourisme culturel, deux circuits touristiques culturels tenant compte de l'intégration des savoir-faire locaux et un projet d'aménagement du centre d'interprétation du site archéologique de Volubilis, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, ont été réalisés.

Afin d'assurer la pérennisation des réalisations du Programme conjoint et promouvoir la prise en compte de la composante culturelle comme vecteur de développement dans les programmes de développement des agences des Nations Unies et des partenaires nationaux, l'Equipe pays des Nations Unies au Maroc (UNCT) a mis sur pieds un Groupe Thématique spécialement dédié au thème « Culture et développement » et dont la coordination est conjointement assurée par l'UNESCO et le Ministère de la Culture. La mission principale du GT « Culture et développement » est de réfléchir à la déclinaison de la « Stratégie de développement basée sur le patrimoine culturel à l'horizon 2020 » en documents de projets et l'identification et la mobilisation de bailleurs de fonds en vue de leur financement.

### **Soutenir et promouvoir la diversité des expressions culturelles et les industries créatives**

Le Maroc, au même titre que l'ensemble des pays de la sous-région du Maghreb, se trouve à une époque charnière de son histoire où de nombreuses questions liées à la culture attendent leur solution qui se situe probablement dans la dualité tradition et modernité. En effet le passage des modes de vies traditionnels à ceux engendrés par les états modernes n'a pas été suffisamment préparé, accumulant ainsi un ensemble de questions pratiques restées sans réponse alors qu'elles ont trait à des domaines aussi variés que les cultures, les relations sociales, les langues, les modes de vies et de pensées, les relations avec l'autre aussi bien proche que lointain...

L'incompréhension mutuelle est, de nos jours, au Maghreb et plus globalement dans les pays musulmans, un facteur de déstabilisation dont les conséquences ne sont pas encore suffisamment appréciées mais qui menacent gravement les relations entre les peuples de la sous-région. Il se manifeste notamment par le développement de courants de pensées favorisant l'unilatéralisme, le refus du dialogue et de la compréhension de l'autre qui véhiculent des discours à destination d'un public ne disposant souvent d'aucun moyen pour en contrôler la qualité ou le contenu.

Les récentes destructions des monuments et mausolées de saints en Tunisie recourent les agissements des groupes ayant occupé le Nord du Mali et qui ont commis des actes similaires portant ainsi gravement atteinte aux croyances et aux pratiques ancrées dans cette partie du monde où elles n'ont jamais posé problème malgré la multiplicité des courants de pensées qui se partagent les adeptes et qui ont toujours su préserver un esprit de tolérance et d'acceptation mutuelle.

### **Mise en place d'un Groupe thématique « Culture et développement »**

**Coordination :** UNESCO et Ministère de la Culture

**Objectifs :**

- Servir de cadre de concertation pour la conception, la coordination et le suivi de la mise en œuvre d'interventions pour l'atteinte des objectifs et des résultats fixés dans le cadre de l'UNDAF
- Identification de projets sous la thématique « culture & développement »
- Promouvoir la prise en compte de la composante culturelle comme vecteur de développement dans les programmes de développement des agences des Nations Unies et des partenaires nationaux

**Sous-groupes :** Sous-groupe stratégique (SGS) et Sous-groupe opérationnel (SGO)

**Membres :**

- Agences NU : UNESCO, PNUD, ONU-Femme, FNUAP, ONUDI, UN-Habitat, FAO
- Nationaux : Ministère de la Culture, Ministère de l'Artisanat, Agence du Sud, Agence de l'Oriental.

Dans ce contexte d'incertitude, il est apparu judicieux au Bureau de Rabat (CLT) de se servir du patrimoine culturel pour contrecarrer ce type de comportement et l'idéologie intégriste qui les soutient, caractérisée par l'intolérance, le manque d'ouverture et d'esprit de dialogue et ce, en mettant en œuvre des activités au profit des populations et de la jeunesse en particulier destinées à assurer la promotion du dialogue interculturel par le biais du Patrimoine Culturel. Ceci se fera essentiellement à travers l'élaboration et la soumission aux bailleurs de fonds de documents de projets portant sur la promotion de la diversité des expressions culturelles et du rôle de la culture dans le développement durable grâce aux industries créatives.

Dans ce cadre, depuis le mois d'août 2012, le Bureau de Rabat est associé avec le programme « Promouvoir la diversité et le patrimoine culturels par le renforcement des capacités artistiques dans le domaine de la céramique, le développement et l'échange entre la Chine, l'Afrique et les Etats arabes », qui a pour but de promouvoir les échanges Sud-Sud, de contribuer au développement de nouvelles techniques, de stimuler la créativité et de favoriser le développement professionnel des jeunes céramistes de l'Afrique et des Etats arabes.

Financé par le Shenzhen Ruby Football Club et mis en œuvre par l'UNESCO et le Jingdezhen Ceramics Arts Institute (Chine), ce programme, d'une durée de quatre ans, est divisé en deux phases chaque année. Lors de la première phase qui a eu lieu en octobre 2012, trois céramistes gabonais, deux céramistes tunisiens et un céramiste marocain se sont rendus au Jingdezhen Ceramics Arts Institute pour une semaine d'échanges, de pratiques et de techniques avec des maîtres céramistes. Au cours de la deuxième phase du projet, qui aura lieu en février 2013, les maîtres céramistes chinois se rendront à l'Institut des arts traditionnels de Meknès (Maroc), à l'Institut Supérieur de Beaux-arts à Tunis (Tunisie) et à l'Ecole nationale d'art et manufacture (Gabon) afin de poursuivre les échanges de savoir-faire, d'expérience et de techniques avec les jeunes céramistes.

### **Renforcement des capacités nationales pour la protection des biens culturels et la lutte contre le trafic des biens culturels**

Le trafic des biens culturels s'accroît de jour en jour et l'économie illégale qu'il génère ne cesse de prospérer en atteignant des proportions inquiétantes dans plusieurs parties du monde. Le nombre croissant de conflits armés qui ont éclaté durant les dernières décennies ou encore le recours à Internet comme nouveau moyen pratique pour la circulation des biens culturels sont autant de facteurs qui ont contribué de manière significative à la progression de ce fléau mondial qui menace l'identité culturelle des peuples qui le subissent. Le Maroc n'est pas à l'abri de ce fléau notamment en l'absence dans sa législation de mesures et instruments juridiques efficaces qui pourraient permettre aux autorités concernées de contrecarrer cette pratique illégale. Cependant, le Maroc qui a mis sur pied en 2012 une nouvelle vision stratégique pour le secteur de la culture et du patrimoine culturel, a exprimé son intérêt à faire face au trafic illicite des biens culturels, notamment en se dotant d'instruments juridiques qui intègrent les dispositions des conventions internationales en la matière dans les législations nationales.

A cet égard, le Bureau de l'UNESCO à Rabat accompagnera le Ministère de la Culture dans cette démarche à travers des activités de renforcement des capacités nationales dans le domaine de la protection des biens culturels et de lutte contre le trafic de ces biens. A titre informatif, un atelier aura lieu sur ce sujet pendant le deuxième semestre de 2013 à Rabat ; il réunira des représentants du Maroc, de l'Algérie, de la Libye et de la Tunisie. Ce projet, financé par l'Agence espagnole de coopération internationale et développement, vise à fournir aux services de police et de douanes ainsi qu'aux gestionnaires locaux du patrimoine, les outils légaux et pratiques pour empêcher le trafic illicite de leur patrimoine. Un projet de sensibilisation au grand public aux dangers du trafic illicite, qui aura lieu également en 2013, inclura un kit d'information pour les enfants (à distribuer dans les écoles), des publications et des productions audiovisuelles.

Le Bureau de Rabat encouragera également le gouvernement marocain à devenir partie au Deuxième Protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé.

## **LA COMMUNICATION ET L'INFORMATION AU SERVICE DE LA CONSOLIDATION DE LA GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE SENSIBLE AU GENRE**

La consolidation de la gouvernance démocratique sensible au genre est un enjeu majeur et un pilier essentiel pour renforcer le dialogue et la justice sociale et assurer un environnement favorable au développement durable du pays. La consolidation de la gouvernance démocratique appelle entre autres à la mise en place d'instruments de contrôle pour assurer la bonne application -dans une optique de redevabilité- des réformes déjà engagées ainsi que des traités internationaux ratifiés par le Maroc.

Dans le cadre du processus réformiste entamé par le Maroc en 2011 visant à la consolidation du régime démocratique, la consécration du droit d'accès à l'information (DAI) et du droit à la liberté d'expression, à l'édition et à la diffusion d'opinions et d'idées dans la nouvelle Constitution, approuvée en référendum en juillet 2011, peut être qualifiée d'avancée majeure vers la consolidation de la gouvernance démocratique. Or, il faut souligner que malgré l'inclusion de ces droits dans la nouvelle loi fondamentale et en raison du manque des textes de loi qui régissent leur application, ils ne sont pas respectés dans les faits.

Depuis la naissance en 2011 du mouvement social du 20 février, qui a agité les rues marocaines pour réclamer des réformes politiques menant vers un véritable régime démocratique respectueux des droits humains, nombreux manifestants ont été agressés par les forces de l'ordre. Egalement, bon nombre de professionnels des médias, aussi bien marocains qu'étrangers, ont souffert et souffrent toujours les réactions, plus au moins virulentes, d'un système qui n'a jamais cessé de pratiquer une politique de main mise sur l'information. Ces réactions vont de l'agression physique, au prélèvement de la carte de journaliste, en passant par des amendes exorbitantes ou encore des peines privatives de liberté. Dans ce cadre, il est constaté qu'une grande partie des journalistes marocains pratiquent l'autocensure afin de ne pas franchir les lignes rouges clairement décrites dans le code de la presse marocain: Islam, monarchie et intégrité territoriale.

Journalistes marocains et étrangers se sont unis à l'esprit d'ouverture prôné par le mouvement du 20 février pour demander la réforme du code de la presse, jugé trop répressif par l'ensemble de la profession y compris par les journalistes de l'audiovisuel public. Ces derniers ont manifesté le 25 mars 2011, pour la première fois depuis que l'audiovisuel public existe au Maroc, afin d'obtenir une indépendance éditoriale qui leur permette d'exercer leur travail dans les conditions inhérentes à un régime démocratique.

Par ailleurs, les journalistes marocains manifestent de plus en plus souvent contre les agressions qu'ils subissent notamment lorsqu'ils couvrent des protestations sociales, en l'occurrence des manifestations ou des grèves.

De ce fait, le gouvernement œuvre pour modifier le code de la presse prouvant ainsi son engagement vis à vis de la liberté d'expression et des droits des journalistes. Dans ce sens, le projet du nouveau code de la presse a été présenté en octobre 2012 au comité consultatif en charge de l'examen des projets de lois.

Dans un pays où l'exercice du droit à la liberté d'expression est limité et les professionnels des médias n'arrivent pas à accéder aux informations d'intérêt public détenues par le pouvoir pour les

faire parvenir aux citoyens, le risque de tomber sur des informations biaisées et inexactes est conséquent. Dans ce contexte, il est crucial que les citoyens développent leurs capacités afin d'évaluer la pertinence et la fiabilité des informations qui leur parviennent et de faire un usage civique et responsable des médias, surtout au moment où l'accès aux nouveaux médias est en pleine d'expansion.

Quant au DAI, le gouvernement marocain a déjà préparé un projet de loi le régissant alors que la société civile, notamment le Réseau Marocain pour le Droit d'Accès à l'Information (REMDI) demande un processus inclusif d'élaboration du projet aboutissant à une loi en phase avec les besoins de la société marocaine et avec les standards internationaux en la matière.

Par ailleurs, et suite à la publication de nombreux études et rapports, plusieurs d'entre eux produits par le Bureau de Rabat, affirmant que les médias marocains diffusent des représentations négatives des femmes ne reflétant pas la diversité existante au sein de la société marocaine et véhiculant de stéréotypes sexistes et des violences symbolique à l'égard des femmes, le Ministre de la communication a exprimé sa volonté de faire des médias publics des véhicules d'une représentation des femmes plus en accord avec leur réalité et libérée de stéréotypes nuisant à leurs droits et à leur dignité. Dans ce sens, les Ministères de la communication et de la solidarité se sont engagés à réactiver la mise en œuvre de la Charte nationale pour l'amélioration de l'image des femmes dans les médias.

### **Promotion d'un environnement favorable à la liberté d'expression**

Dans ce contexte, l'UNESCO contribue à la promotion d'un environnement favorable à la liberté d'expression et à l'accès à l'information ainsi qu'au développement de médias libres, indépendants et pluralistes en tant que leviers de la consolidation de la démocratie au Maroc. La promotion de l'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI) est également un axe d'action prioritaire de l'UNESCO du fait qu'elle est indispensable pour que les citoyens puissent développer leur esprit critique, esprit qui les amènera ultérieurement vers l'exercice d'une citoyenneté proactive et la prise de décisions éclairées dans tous les aspects de leurs vies.

Le secteur CI au sein du Bureau de Rabat travaille, en étroite collaboration avec les organisations de la société civile, les médias, et le Gouvernement afin de promouvoir les droits à la liberté d'expression et d'accès à l'information ainsi que l'EMI au Maroc.

**La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA), créée en août 2002, est placée sous la protection tutélaire du Roi qui est présentée comme une garantie d'indépendance et d'impartialité à l'égard des autres institutions politiques et des groupes financiers. Elle est composée du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle dont la présidence est nommée par le Roi et de la Direction Générale de la Communication Audiovisuelle nommée également par le Roi.**

**Sa mission de régulation et de réglementation se décline comme suit :**

- **Instruire les demandes de création et d'exploitation des entreprises de communication audiovisuelle,**
- **Accorder les licences et autorisations de création et d'exploitation des entreprises de communication audiovisuelle,**
- **Assigner aux dites entreprises les fréquences radioélectriques affectées au secteur de la communication audiovisuelle par l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) et**
- **Approuver les cahiers des charges des sociétés nationales de l'audiovisuel public.**

**En lien avec cette mission de régulation et de réglementation, la HACA contrôle et veille au respect des cahiers des charges par les opérateurs de communication audiovisuelle et propose des sanctions en cas de violations des lois, règlement ou cahiers des charges. Elle peut également exercer une mission consultative auprès du Roi, du gouvernement et du parlement. Son avis doit être nécessairement recueilli pour les projets de décrets, les propositions de lois concernant le secteur de la communication audiovisuelle afin qu'elle vérifie, notamment, que leur contenu est cohérent avec les principes fondamentaux du secteur audiovisuel.**

Concrètement, CI/RABAT soutient le REMDI afin que la future loi régissant l'accès à l'information du domaine public soit élaborée de la façon la plus participative possible tout en respectant les standards internationaux en la matière. En plus de cela, CI/RABAT appuie le REMDI dans la mise en œuvre d'activités visant à sensibiliser le grand public en ce qui concerne l'importance du DAI.

Pour ce qui est de la promotion du droit à la liberté d'expression, CI/RABAT a soutenu la célébration locale de la Journée mondiale de la liberté de la presse 2012 organisée par Media Diversity Institute le 4 mai 2012 à Rabat. L'événement a consisté en l'organisation d'une table ronde sous le thème "Liberté d'expression et responsabilité des médias".

Par ailleurs, CI/RABAT mène un large programme d'activités visant à l'amélioration de la représentation des femmes dans les médias maghrébins. Dans le cadre de ce programme, CI/RABAT met en œuvre le projet de promotion du rôle des médias audiovisuels publics marocains en tant que diffuseurs de la culture de l'égalité. Ce projet, qui est en train d'être exécuté, dans un premier temps, en partenariat avec l'entreprise de l'audiovisuel public SOREAD 2M et la Conférence permanente de l'audiovisuel méditerranéen (COPEAM), a pour but de renforcer les capacités institutionnelles et techniques des médias audiovisuels publics afin que l'approche genre trouve une place dans leurs politiques internes, de production de contenu et de programmation et que celles-ci reflètent correctement la diversité existante au sein de la société marocaine.

Finalement, en ce qui concerne la promotion de l'EMI, CI/RABAT a mis en place, conjointement avec le Ministère de l'Education Nationale (MEN), un projet visant à intégrer l'EMI dans le curricula de formation initiale des enseignants des niveaux primaire et secondaire. Pour cela, CI/RABAT a travaillé avec le MEN pour adapter au contexte marocain le Programme de formation des enseignants à l'EMI de l'UNESCO. De ce travail conjoint a résulté un module de 20 heures qui sera intégré dans le curricula en tant que module optionnel. Une fois la phase d'adaptation complétée, il y aura lieu de former les enseignants pour ensuite tester le module au sein des CRMEFs, dans le cadre d'un déploiement national. Une fois le module testé, les résultats de l'expérimentation seront évalués. La dernière phase du projet sera consacrée à la réadaptation du module en fonction des résultats de l'évaluation. Il faut souligner que ce projet s'inscrit dans le cadre de la réforme nationale des curricula de formation initiale des enseignants.

Par ailleurs, et tout en gardant les mêmes buts, CI/RABAT entend mettre en œuvre plusieurs activités dans le domaine de la liberté d'expression. Premièrement, l'organisation, en partenariat avec Moroccan Internet Society (MISOC) et le Ministère de la Communication, d'une conférence - débat traitant le sujet de la liberté d'expression sur Internet. Cette conférence, qui aura lieu en février 2013 à Marrakech, aura pour but de sensibiliser le public à l'importance de la liberté d'expression sur Internet et de stimuler la réflexion sur ses défis et ses enjeux au Maroc. La conférence dressera une vision de la dynamique sociale et politique qui façonne la liberté d'expression sur Internet et fournira un cadre de référence pour élargir la réflexion sur les politiques et les pratiques en la matière.

En deuxième lieu, la mise en place, en partenariat avec le Syndicat national de la presse marocaine et d'autres organisations locales de la société civile, d'un mécanisme d'échange de données sur les agressions souffertes par les professionnels des médias afin que des rapports actualisés concernant la sécurité des journalistes et la liberté de la presse au Maroc soient diffusés auprès du grand public et des instances publiques concernées, telles que le Ministère de la communication. Dans le cadre de cette intervention, CI/RABAT compte organiser des séances de sensibilisation auprès des décideurs politiques, des effectifs des forces de l'ordre, des juges et des avocats par rapport à l'importance du respect des droits à la liberté d'information, d'expression et de la presse dans la consolidation d'un régime démocratique.

Enfin, CI/RABAT prévoit de célébrer la Journée mondiale de la liberté de la presse 2013 en organisant une conférence – débat sur le degré de liberté d'expression existant au Maroc. Par la même occasion, une étude sur la perception des citoyens marocains vis-à-vis des médias sera lancée.

### **III/ PERSPECTIVES DE COOPERATION 2014-2016**

#### **EDUCATION**

Pour la période 2014-2016 et dans le cadre de l'UNDAF, le Programme Education du Bureau de l'UNESCO à Rabat continuera ses efforts pour le renforcement des compétences en matière de planification et de gestion de l'éducation, en matière d'appui technique aux politiques de développement de programmes et outils en faveur de l'alphabétisation et l'éducation non formelle ainsi qu'en matière de plaidoyer et la production d'outils pouvant renforcer le développement du préscolaire.

Le secteur de l'éducation accordera une attention toute particulière à l'appui de la formation professionnelle notamment au travers de la mise en œuvre de la stratégie nationale de formation professionnelle à travers le renforcement des procédures/mécanismes de suivi et d'évaluation existants. Cet appui ambitionne de renforcer les capacités nationales en matière d'insertion et d'intégration socio-économique des jeunes à travers plusieurs actions dont notamment :

- La révision des programmes existants et leur adéquation aux besoins réels du marché de l'emploi ;
- L'amélioration de l'image de la formation professionnelle ;
- Plaidoyer pour l'implication de l'ensemble des acteurs (gouvernementaux et non gouvernementaux) autour de cette thématique.

Par ailleurs, le Programme Education poursuivra son appui à l'enseignement supérieur pour le développement durable de l'assurance qualité et pour le renforcement des liens entre les universités et leurs environnements socio-économiques afin de répondre aux besoins et attentes des diplômés d'une part et du marché de l'emploi d'autre part.

#### **SCIENCES NATURELLES ET EXACTES**

Etant sans Spécialiste de programme Sciences depuis 2011, et en attendant que ce poste soit pourvu, le Bureau de l'UNESCO à Rabat réunit ses efforts pour ne pas délaissé ce secteur et poursuivre sa coopération avec le Maroc dans le domaine du développement durable et de l'éducation à l'environnement, notamment depuis la dernière visite au Maroc, en juin 2013, de la Directrice générale durant laquelle elle a signé un accord portant sur la création, à Marrakech, d'un Centre régional des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique en tant que Centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO.

#### **SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**

Pour la période 2014 – 2016, et en cohérence avec l'UNDAF 2012-2016, le secteur des Sciences humaines et sociales du Bureau de l'UNESCO à Rabat poursuivra ses actions en appui au gouvernement marocain et à la société civile dans (i) la promotion d'une culture de l'égalité homme-femme, (ii) le renforcement de l'engagement citoyen et de la culture démocratique et des droits de l'homme des jeunes, et enfin (iii) l'inclusion des personnes les plus vulnérables dans les politiques publiques.

Dans le domaine du Genre, il s'agira de capitaliser les expériences réussies en matière de sensibilisation du grand public sur les questions de droits humains des femmes et de violences basées sur le genre. Au vu des réformes en cours au Maroc relatives aux droits des femmes et au système judiciaire, SHS apportera son appui à la société civile et aux acteurs institutionnels dans la réflexion et les éclaircissements conceptuels en vue d'un plaidoyer argumenté, fondé scientifiquement, et plus efficace pour faire avancer l'égalité et la justice entre les sexes.

Sur la jeunesse, l'action de SHS s'inscrit dans le cadre des principaux axes de travail définis par la Stratégie opérationnelle de la jeunesse 2014-2021. Le secteur poursuivra un projet pilote de formation des jeunes à la citoyenneté et la culture démocratique. Dans ce cadre, la synergie entre les

acteurs institutionnels et la société civile actifs ayant développés une expérience dans ce domaine sera un pilier. Des outils pédagogiques seront produits en 2014 pour servir aux formations pilotes avec les jeunes de l'enseignement secondaire et des associations de la société civile.

L'inclusion sociale des populations les plus vulnérables est une priorité dans le cadre du Programme MOST. SHS a mené une action inédite au Maroc en appui au Ministère du développement social, dans le processus d'élaboration de la politique publique pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap (PSH). Pour la période 2014-2016, SHS poursuivra son appui au Maroc dans la mise à niveau des cadres de gouvernance en matière de handicap en conformité avec la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH, 2007). Toutefois, le défi du financement demeure et l'UNESCO devra doubler d'efforts pour mobiliser des partenariats stratégiques à cette fin.

## **CULTURE**

Pour 2014-2016, l'UNESCO appuiera, dans le cadre de l'UNDAF, les efforts consentis par le Maroc, notamment dans le cadre de la stratégie nationale du ministère de la culture afin de développer des projets novateurs et démonstratifs du potentiel du patrimoine culturel pour le développement.

Il s'agira en particulier de concentrer les efforts sur l'élaboration de documents de projets qui s'inscrivent sous la thématique « Culture et Développement » et la mobilisation des partenariats techniques et financiers intéressés, dans une perspective de complémentarité et d'échange entre les différents acteurs et secteurs.

Les domaines prioritaires étant la promotion des industries créatives, la préservation et la valorisation du patrimoine culturel dans une optique de développement au niveau national, régional et local qui assure la promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel. Ce travail continuera à prendre appui sur les différentes conventions de l'UNESCO relatives à la culture et au patrimoine culturel.

## **COMMUNICATION & INFORMATION**

Pour la période 2014 – 2016 et dans le cadre de l'UNDAF, le secteur Communication et information du Bureau de l'UNESCO à Rabat continuera à fournir son appui à la société civile et au Gouvernement marocain dans le but ultime de contribuer à la consolidation de la gouvernance démocratique sensible au genre dans le pays à travers notamment la promotion de la liberté d'expression, l'accès à la connaissance et à l'information pour tous, l'éducation aux médias et à l'information ainsi que l'appui au développement d'un paysage médiatique libre, indépendant et pluraliste servant l'intérêt général du pays. Deux piliers transversaux caractériseront la stratégie de mise en œuvre en vue de la réalisation de l'objectif cité : la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et le renforcement de la coopération internationale et l'échange d'expériences au niveau régional.

#### **IV/ STRATEGIES DE PARTENARIAT**

##### **Au sein du SNU:**

A travers le Bureau multipays de Rabat, l'UNESCO continuera à assurer une présence et un suivi assidus au sein de l'équipe pays des Nations unies au Maroc afin d'assurer la pérennité des objectifs majeurs à atteindre et de compléter le renfort apporté par l'équipe des Nations unies dans les partenariats nationaux, en fonction des changements sociopolitiques nationaux que traverse actuellement le pays, notamment dans la mise en œuvre de l'UNDAF du Maroc 2012-2016.

##### **Au sein des groupes thématiques de l'UNDAF du Maroc :**

L'UNESCO a pris une part active au sein de l'équipe pays du SNU, au processus CCA du Maroc, ainsi qu'à l'élaboration de l'UNDAF actuel. Elle contribue de manière régulière et active aux travaux des Outcoms-groups et des groupes thématiques de l'UNDAF.

Pour avoir été avec succès Agence leader du programme conjoint Culture et Développement, financé par dans le cadre du MDG-F, l'UNESCO compte renforcer sa présence au sein des groupes thématiques et d'apporter son expertise dans ses domaines de compétences, notamment au sein des groupes thématiques culture et développement, migration, et suivi évaluation.

##### **Avec la Commissions nationale marocaine pour l'UNESCO:**

Le Bureau multipays de l'UNESCO à Rabat compte, parmi ses plus proches partenaires, la Commission nationale marocaine avec laquelle il compte associer et avec lesquelles il compte renforcer cette proche collaboration afin de mener au mieux les activités qui serviront les pays.

##### **Avec les OI et ambassades**

Le Bureau de l'UNESCO de Rabat mène une coopération privilégiée avec l'ISESCO de par la proximité du Siège de l'ISESCO qui se trouve également à Rabat mais également grâce à l'affinité des thématiques menées par les deux Organisations. Le Bureau de Rabat compte poursuivre et renforcer sa fructueuse coopération avec l'ISESCO dans les divers secteurs d'activités partagés.

Par ailleurs, le Bureau lance différentes approches en bilatéral avec diverses Fondations nationales et internationales ainsi qu'avec certaines ambassades présentes dans le pays afin d'identifier et de financer des projets futurs.

#### IV/ MATRICES DES RESULTATS

##### A- Matrice de résultats du UCPD (résultats inclus dans le UNDAF/« One plan »)

##### ED

Activité UNESCO	Résultats escomptés de l'activité de l'UNESCO	Indicateurs de performance et de référence	Ressources disponibles en \$	Fonds à mobiliser en \$
Priorité nationale : Le renforcement de la qualité de l'éducation et de la formation ;				
UNDAF Outcome no. 1 : Les contraintes et iniquités en matière d'accès et de rétention, de qualité et de gouvernance de l'éducation de base et de formation sont réduites, particulièrement pour les groupes vulnérables tout au long du processus d'apprentissage et de formation				
Produit 1.1 : Les contraintes socio-économiques et éducatives limitant l'accès et la rétention à une éducation de base* de qualité de la population vulnérable sont réduites.				
Produit 1.3 : Les capacités des acteurs clés* de l'ENF et de l'alphabétisation en matière de gestion, d'amélioration des programmes et d'insertion des bénéficiaires, sont renforcées.				
*(MEN et ONGs)				
1.1.1 Développer l'ETFP dans les pays du Maghreb (action régionale pour les pays du Maghreb : Algérie, Maroc, Mauritanie et Tunisie).	<b>Expected Result 1:</b> Les pays du Maghreb développent une offre d'ETFP sur la base des besoins locaux sont appuyés et accompagnés	1- Nombre de documents issus de l'analyse préparatoire et de la phase de consultation ; 2- Nombre de portefeuilles de programmes/projets chiffrés à financer issus du plan d'action régional avec le développement d'un modèle de simulation propre à la formation professionnelle.	25.000 USD (RP)	700.000 USD

<p><b>1.3.1</b> Programme d'Alphabétisation Fonctionnelle (APP/MCA)</p>	<p><b>Expected Result 1:</b> Component I: Establishment and piloting of the programme.</p> <p><b>Expected Result 2:</b> Component II: Design and development of programmes</p> <p><b>Expected Result 3:</b> Component III: Training of trainers and managers</p> <p><b>Expected Result 4:</b> Component IV: Monitoring, Evaluation and Certification</p>	<p><b>Indicators ER 1:</b> 1- Dashboard programme monitoring elaborated; 2- Reference document describing the pedagogical organization of functional literacy programme finalized with all actors; 3- Plan of monitoring and evaluation established.</p> <p><b>Indicators ER 2:</b> 1- Referential of competencies developed; 2- Manuals (level I, II, III) developed and validated; 3- Training modules (level I, II, III) developed and validated.</p> <p><b>Indicators ER 3:</b> 1- List of trainers / supervisors + training plan established; 2- List of managers established; 3- Training sessions undertaken ;</p> <p><b>Indicators ER 4:</b> 1- monitoring and evaluation guideline developed and validated ; 2- Monitoring and evaluation tools produced, experimented and validated; 3- certification guideline and tools produced, experimented and validated;</p>	<p><b>348.573 USD (EXB)</b></p>	
---	--	---	---------------------------------	--

<p><b>1.3.2</b> Post-literacy in Errachidia province project</p>	<p><b>Expected Result 1:</b> Formation de 80 femmes en création et gestion de micro projets économiques et Création de 8 projets générateurs de revenus pour ces 80 femmes (10 femmes par projet)</p>	<p><b>Indicators ER1 :</b> Nombre d'AGR créés, nombre de bénéficiaires.</p>	<p><b>18.692 USD (EXB)</b></p>	
<p><b>Priorité nationale : Amélioration de la santé et de l'état nutritionnel de la population ;</b></p>				
<p><b>Outcome 2 : Les populations vulnérables ont un meilleur accès à la prévention, utilisent davantage les services de santé de qualité et jouissent d'un état nutritionnel satisfaisant.</b></p> <p><b>Produit 2.3 : Les partenaires nationaux actifs dans le domaine de lutte contre le VIH et la tuberculose disposent des capacités nécessaires en matière de planification, implantation et suivi évaluation pour assurer l'accès universel des populations vulnérables à des services de prévention, traitement et appui social de qualité et respectant les droits humains.</b></p>				
<p><b>2.3.1</b> UBRAF Designing training modules for in-service teacher training at secondary education in the Maghreb</p>	<p><b>Expected Result 1:</b> The Ministries of Education of Algeria, Morocco, Mauritania and Tunisia shall have in place appropriate support programs for HIV prevention</p> <p><b>Expected Result 2:</b> The Ministries of Education of four countries have</p>	<p><b>Indicators ER1:</b> The four countries have developed a common framework</p> <p><b>Indicators ER2:</b> 1- Preliminary version of teacher training</p>	<p><b>69.952 USD (EXB)</b></p>	<p><b>100.000 USD</b></p>

	<p>developed an action plan to provide all teachers a training module on HIV</p> <p><b>Expected Result 3:</b> Teachers are equipped with knowledge and tools tailored to address the topic of HIV an approach to the sexual education with their students</p> <p><b>Expected Result 4:</b> Teachers tested the modules with students and are building to make evaluations of their teaching.</p>	<p>module available in french or arabic ; 2- 90% of pilot phases foreseen in the strategy of integration achieved.</p> <p><b>Indicators ER3:</b> The teachers are trained on the HIV module with a sexual education approach</p> <p><b>Indicators ER4:</b> Experimentation module results.</p>		
<b>Priorité nationale : Développement socio économique et réduction de la vulnérabilité et des inégalités.</b>				
<b>Outcome 3 : La vulnérabilité et les inégalités, notamment celles de genre, sont réduites par le biais de l'appui aux politiques/ stratégies et programmes de développement économique et social.</b>				
<b>Produit 3.3 : Des interventions modèles d'appui à l'autonomisation socioéconomique des femmes et à la lutte contre les violences basées sur le genre, sont développées et mises en œuvre pour favoriser l'accès aux ressources et la promotion de la culture de l'égalité.</b>				
<b>3.3.1</b> Appui à un programme	<b>Expected Result 1:</b>	<b>Indicators ER1 :</b> Les programmes de post alphabétisation au Maroc sont renforcés par	<b>12.000 USD (EXB)</b>	

de post alphabétisation sur la justice sociale, la réparation communautaire et la préservation de la mémoire	<p>Validation d'un manuel de post-alphabétisation sur la justice sociale, la réparation communautaire et la préservation de la mémoire</p> <p><b>Expected Result 2:</b> Formation des acteurs locaux (ONGs) sur un programme de post alphabétisation qui intègre les principes de respect des droits de l'homme et de justice sociale</p>	<p>des contenus appropriés sur les droits de l'homme et la justice sociale.</p> <p><b>Indicators ER2 :</b> Les compétences des acteurs associatifs qui participent à la post alphabétisation sont renforcées par les questions liées aux droits de l'homme, à la justice sociale, à la préservation de la mémoire et à la réparation communautaire</p>		

**A- Matrice de résultats du UCPD (résultats non inclus dans le UNDAF/« One plan »)**

Résultats escomptés de l'activité de l'UNESCO	Indicateurs de performance et de référence	Ressources disponibles en \$	Fonds à mobiliser en \$	Résultats UNDAF/« One Plan » auxquels les résultats escomptés pourraient contribuer
1. Renforcement des capacités nationales en gestion et		40.970 USD	200.000 USD	Priorité nationale 1 : "Le renforcement de la qualité de

<p>planification de l'éducation dans les pays du Maghreb</p> <p><b>ER 1 :</b> Réalisation d'un diagnostic de la situation et des besoins en formation des planificateurs et gestionnaires de l'éducation ;</p> <p><b>ER 2 :</b> Réalisation de programmes de formation pour les planificateurs et les gestionnaires de l'éducation ;</p> <p><b>ER 3 :</b> les planificateurs du Maghreb sont formés</p>	<p><b>Indicators ER 1 :</b></p> <p>1- Disposer d'un état des lieux de la situation de la planification, en termes de ressources humaines en poste ;</p> <p>2- Disposer d'une analyse exhaustive des besoins en formations des cadres de la planification et de la gestion de l'éducation</p> <p><b>Indicators ER 2 :</b> Disposer d'un référentiel de compétences, sur la base du quel des formations, en conformité avec les besoins seront dispensées ;</p> <p><b>Indicators ER 3 :</b></p> <p>Disposer de planificateurs formés dans les disciplines de base de la planification et la gestion de l'éducation</p>			<p>l'éducation et de la formation";</p> <p>Effet 1 : <b>Produit 1.2</b> : Les curricula, les pratiques pédagogiques et le matériel didactique sont améliorés.</p>
---	--	--	--	---

<p>2. Mapping, building, and sustaining a native language UNESCO repository of Literacy Open Education Resources for youth and adults in Morocco</p> <p><b>ER1:</b> The creation of a robust and continually improving set of literacy related open education resources tools and learning materials that support teachers and learners in Morocco leading to enhanced literacy levels, especially among youth and adults, in the countries targeted by this effort, with a particular focus on human rights, maternal and child healthcare, and income-generating activities including sustainable agriculture and other relevant themes.</p> <p><b>ER2:</b> Better equipped and more confident teachers capable of accessing and using the repository of the native language literacy open education resources;</p>	<p><b>IndicatorsER1:</b></p> <p>1- Situational Assessment and planning;</p> <p>2- Identification of youth and adult literacy related tools and resources that are or can be made available as open education resources.</p> <p><b>Indicators ER2:</b></p> <p>1- Number of teachers trained in targeted sites;</p> <p>2- Distribution through appropriate devices including PCs, Tablets, Mobile phones and continuous improvement of these materials, including via the creation of online communities of instructors and</p>	<p><b>25.000 USD</b></p>	<p><b>75.000 USD</b></p>	<p>Priorité nationale 1 : "Le renforcement de la qualité de l'éducation et de la formation";</p> <p>Effet 1 : <b>Produit 1.2</b> : Les curricula, les pratiques pédagogiques et le matériel didactique sont améliorés.</p>
---	---	--------------------------	--------------------------	--

<p><b>ER3:</b> Widespread awareness of the availability of these materials.</p>	<p>learners in the initial target countries. 3- Training</p> <p><b>Indicators ER3:</b> 1- Increasing awareness at central and local level of the utility and usage the OER material; 2- Appropriation by national partner to assure sustainability of the project.</p>			

A- Matrice de résultats du UCPD (résultats inclus dans le UNDAF/« One plan »)

SHS

Activité UNESCO	Résultats escomptés de l'activité de l'UNESCO	Indicateurs de performance et de référence	Ressources disponibles en \$	Fonds à mobiliser en \$
<b>Priorité nationale : Développement socio-économique et réduction de la vulnérabilité et des inégalités</b>				
<b>UNDAF Outcome no. 3 : La vulnérabilité et les inégalités, notamment celles de genre, sont réduites par le biais de l'appui aux politiques/ stratégies et programmes de développement économique et social</b>				
<b>Produit 3.3 : Des interventions modèles d'appui à l'autonomisation socio-économique des femmes et à la lutte contre les violences basées sur le genre, sont développées et mises en œuvre pour favoriser l'accès aux ressources et la promotion de la culture de l'égalité organisationnelles, institutionnelles et de participation des OSC, ciblant les populations vulnérables dans les médinas, les zones rurales et périurbaines, sont accrues.</b>				
Programme multisectoriel de lutte contre les violences fondées sur le genre par l'autonomisation des femmes et des filles au Maroc "Tamkine"	ER 1 : Sensibilisation de la population dans l'accès aux services, etc. améliorée à travers la connaissance accrue des principes relatifs aux droits de l'homme.  ER2 : L'accès des femmes et des filles, y compris migrantes et/ou réfugiées, à des services de qualité en matière d'autonomisation économique, sociale et politique est amélioré.	Indicateurs ER 1: Nombre de programmes/spots/capsules/émissions diffusés par les stations radio régionales et locales de deux régions, intégrant les droits humains des femmes et filles dans leurs programmes (20) / Nombre d'actions stratégiques entreprises par les partenaires institutionnels, pour l'intégration des droits humains des femmes et des filles, en particulier la lutte contre les violences faites à l'égard des femmes, dans les médias régionaux (2)  Indicateurs ER 2 : Nombre de femmes bénéficiaires des services d'autonomisation des espaces	168 558 (fonds dépensés en 2012)	

		multifonctionnels, suite à des campagnes de communication ciblées (50) / Nombre de plans de communication élaborés par les espaces multifonctionnels existants (2)		
<b>Priorité nationale : La consolidation de la gouvernance démocratique sensible au genre.</b>				
<b>Outcome 4 : Les partenaires institutionnels et de la société civile s'approprient les principes de la gouvernance démocratique sensibles au genre pour la mise en œuvre d'un développement humain, intégré, équitable et durable</b>				
Youth participation in decision-making in Morocco	ER1 : Les associations de jeunes marocaines sont soutenues dans le travail de définition des mandats, des objectifs et du mode de représentation du Conseil consultatif pour la jeunesse et l'action associative à venir.	Indicateurs ER 1 : Nombres d'ateliers de débats avec les associations de jeunes au niveau local  Nombre de document cadre étayant la position consensuelle des associations de jeunesse sur les cadres généraux du Conseil à créer	50 000	
Fostering youth leadership and national policies on youth in Morocco	ER 1 : Les associations de jeunesse marocaines participant à l'activité sont plus à même de conduire des actions de plaidoyer auprès des décideurs politiques et autres acteurs sociaux, afin de défendre leurs visions du futur Conseil consultatif pour la	Indicateurs ER 1 : Nombre de supports de plaidoyer produits (1)  Nombre de sessions de formations aux compétences communicatives et de négociation (2)	20 000	

	jeunesse et l'action associative.			
--	-----------------------------------	--	--	--

**B- Matrice de résultats du UCPD (résultats non inclus dans le UNDAF/« One plan »)**

Résultats escomptés de l'activité de l'UNESCO	Indicateurs de performance et de référence	Ressources disponibles en \$	Fonds à mobiliser en \$	Résultats UNDAF/« One Plan » auxquels les résultats escomptés pourraient contribuer
<p>Renforcement de l'éducation des jeunes à la citoyenneté et à l'engagement civique :</p> <p>ER 1: Citizenship and democracy education for young women and men is promoted in the context of democratic transition in Morocco</p>	<p>Indicateurs ER 1 : Number of pedagogical tools and training materials produced, adapted and translated for Morocco (1) (1 in Tunisia)</p> <p>Number of trainers are trained among national institutions so they can contribute to the institutionalization of the project process in Morocco (15) (16 in Tunisia)</p> <p>Number of pilot training for</p>	66 000		<p>Priorité nationale 1 : "Le renforcement de la qualité de l'éducation et de la formation";</p> <p>Effet 1 : Produit 2 "Les curricula, les pratiques pédagogiques et le matériel didactique sont améliorés".</p>

	youth from schools and civil society in vulnerable regions in Morocco			
<p>inclusion sociale des jeunes en situation de handicap dans les politiques publiques au Maroc :</p> <p>ER (pour le Maroc) : Appuyer les institutions nationales à renforcer l'inclusion sociale des jeunes en situation de handicaps dans les politiques sectorielles, et appuyer le projet d'élaboration de la stratégie du Ministère du développement social, de la famille et de la solidarité, pour un développement inclusif des personnes en situation de handicap au Maroc.</p>	<p>1 document de stratégie nationale intégrée en matière de promotion des personnes en situation de handicap au Maroc, basée sur un diagnostic et sur l'implication de tous les acteurs</p>	29 000		<p>Priorité nationale 3: La vulnérabilité et les inégalités, notamment celles de genre, sont réduites par le biais de l'appui aux politiques/stratégies et programmes de développement économique et social</p> <p>Effet 3 : Produit 3.1 : Les approches multidimensionnelles de réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité sont promues et utilisées.</p>

<p>Promotion du Dialogue philosophique Sud-Sud pour valoriser les philosophies encore mal connues/</p> <p>ER 1 : Neglected or obscured philosophical views and traditions made more visible as an object of research, debate and dialogue, through philosophical dialogue</p> <p>ER 2 : A global mindset ("Multi-perspectivity") advanced in secondary and higher education, as well as in non-formal education</p>	<p>Indicateurs ER 1 : Number of encounters of philosophers from the Arab-Muslim world with philosophers from the global South (2 au Maroc)</p> <p>Number of leading philosophers from the South engaged in a South-South network (12 et 1 pour le Maroc)</p> <p>Indicateur ER 2 : Number of innovative tools (1)</p>	<p>60 000</p>		<p>Priorité nationale :</p> <p>1.2.1 : Disponibilité de nouveaux programmes et manuels de l'enseignement primaire intégrant DH et genre</p>

## A- Matrice de résultats du UCPD (résultats inclus dans le UNDAF/« One plan »)

### CLT

Activité UNESCO	Résultats escomptés de l'activité de l'UNESCO	Indicateurs de performance et de référence	Ressources disponibles en \$	Fonds à mobiliser en \$
<b>Priorité nationale : Développement socio-économique et réduction de la vulnérabilité et des inégalités</b>				
<b>UNDAF Outcome no. 3 : La vulnérabilité et les inégalités, notamment celles de genre, sont réduites par le biais de l'appui aux politiques/ stratégies et programmes de développement économique et social</b>				
<b>Produit 3.3 : Des interventions modèles d'appui à l'autonomisation socioéconomique des femmes et à la lutte contre les violences basées sur le genre, sont développées et mises en œuvre pour favoriser l'accès aux ressources et la promotion de la culture de l'égalité</b>				
<p>Le patrimoine culturel et les industries créatives comme vecteur de développement au Maroc (MDG F)</p> <p>Pérennisation des réalisations du programme MDGF</p>	<p>ER1 : les capacités des femmes dans les domaines de l'organisation, la gestion, la commercialisation et les techniques de production sont renforcées.</p> <p>ER1 : un groupe thématique culture et développement est mis en place, constitué de différents départements ministérielles et agences de développement</p>	<p>Indicateurs ER 1 : Nombres d'ateliers de formation au profit des femmes travaillant dans des coopératives.</p> <p>Le nombre d'intervention d'appui à l'autonomisation socio-économique des femmes</p> <p>Indicateurs ER 1 : Nombres de réunions organisées (3)</p> <p>Nombre des membres du groupe (26)</p>		
<b>Produit 3.5 : Les stratégies et les programme économiques et sociaux pro-emploi, visant la réduction de la pauvreté et des inégalités sont appuyés dans leur conception et mis en œuvre</b>				

Le patrimoine culturel et les industries créatives comme vecteur de développement au Maroc (MDG F)	ER1 : la stratégie nationale de valorisation du patrimoine culturel comme levier du développement humain est appuyée sont renforcées.	Indicateurs ER 1: Nombre de stratégie développée(1)	152 201\$ (budget dépensé)	
--	---	---	----------------------------	--

**B- Matrice de résultats du UCPD (résultats non inclus dans le UNDAF/« One plan »)**

Résultats escomptés de l'activité de l'UNESCO	Indicateurs de performance et de référence	Ressources disponibles en \$	Fonds à mobiliser en \$	Résultats UNDAF/« One Plan » auxquels les résultats escomptés pourraient contribuer
<p><b>Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à travers le renforcement des capacités nationales au Maroc</b></p> <p>ER1 : les capacités nationales sont renforcées dans le domaine de l'inventaire, les techniques de préparation des dossiers de candidatures.</p> <p>ER2 : Le patrimoine culturel immatériel Marocain est sauvegardé à travers la mise en œuvre effective de la convention 2003</p>	<p>Indicateurs : nombre de professionnels formés dans les domaines liés au patrimoine culturel immatériel ;</p> <p>Les législations nationales tiennent compte du patrimoine culturel immatériel</p>	121 418\$(Budget pour 2 ans)		<p>Produit 4.5 : les capacités des partenaires nationaux pour intégrer les engagements ratifiés par le Maroc aux niveaux politique, institutionnel, législatif, réglementaire et programmatique sont accrues.</p> <p>Axe d'intervention 4.5.1 : Appui à l'harmonisation de la législation nationale aux conventions internationales</p>

<p><b>Des documents de projets pour le renforcement des capacités nationales dans la gestion des biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial sont élaborés</b></p> <p>ER1 : documents de projet sont finalisés et prêts à être soumis à des bailleurs de fonds</p>	<p>Indicateur : Nombre de document de projets (3)</p>	<p>11 000\$(budget dépensé en 2012)</p>		<p>Axe d'intervention 4.5.1 : Appui à l'harmonisation de la législation nationale aux conventions internationales</p>
<p><b>Des documents de projets pour la promotion de la diversité des expressions culturelles et des industries créatives au Maghreb sont élaborés</b></p> <p>ER1 : Des documents de projets visant à assurer la promotion des principes de la diversité culturelle au Maroc par le biais d'œuvres artistiques des artistes de différentes régions du Maroc est conçu ;</p> <p>ER2 : Un document de projet pour la sensibilisation des jeunes à la diversité culturelle et aux industries culturelles et créatives est élaboré.</p>	<p>Indicateur : Nombre de document de projets (3)</p> <p>Indicateur ER2 : Nombre de documents (1)</p>	<p>4 000\$</p> <p>12 000\$</p>		<p>Axe d'intervention 4.5.2 : Plaidoyer pour adopter les traités non encore ratifiés par le Maroc</p> <p>Priorité nationale 1 : "Le renforcement de la qualité de l'éducation et de la formation"; Effet 1 : Produit 2 "Les curricula, les pratiques pédagogiques et le matériel didactique sont améliorés".</p>

B- Matrice de résultats du UCPD (résultats inclus dans le UNDAF/« One plan »)

CI

Activité UNESCO	Résultats escomptés de l'activité de l'UNESCO	Indicateurs de performance et de référence	Ressources disponibles en \$	Fonds à mobiliser en \$
<b>Priorité nationale : Développement socio-économique et réduction de la vulnérabilité et des inégalités</b>				
<b>UNDAF Outcome no. 3 : La vulnérabilité et les inégalités, notamment celles de genre, sont réduites par le biais de l'appui aux politiques/ stratégies et programmes de développement économique et social</b>				
<b>Produit 3.3 : Des interventions modèles d'appui à l'autonomisation socio-économique des femmes et à la lutte contre les violences basées sur le genre, sont développées et mises en œuvre pour favoriser l'accès aux ressources et la promotion de la culture de l'égalité organisationnelles, institutionnelles et de participation des OSC, ciblant les populations vulnérables dans les médinas, les zones rurales et périurbaines, sont accrues.</b>				
Programme multisectoriel de lutte contre les violences fondées sur le genre par l'autonomisation des femmes et des filles au Maroc "Tamkine"	<p>ER 1 : Sensibilisation de la population dans l'accès aux services, etc. améliorée à travers la connaissance accrue des principes relatifs aux droits de l'homme.</p> <p>ER2 : L'accès des femmes et des filles, y compris migrantes et/ou réfugiées, à des services de qualité en matière d'autonomisation économique, sociale et politique est amélioré.</p>	<p>Indicateurs ER 1: Nombre de programmes/spots/capsules/émissions diffusés par les stations radio régionales et locales de deux régions, intégrant les droits humains des femmes et filles dans leurs programmes (20) / Nombre d'actions stratégiques entreprises par les partenaires institutionnels, pour l'intégration des droits humains des femmes et des filles, en particulier la lutte contre les violences faites à l'égard des femmes, dans les médias régionaux (2)</p> <p>Indicateurs ER 2: Nombre de femmes bénéficiaires des services d'autonomisation des espaces multifonctionnels, suite à des campagnes de communication ciblées (50) / Nombre de plans de communication élaborés par les espaces multifonctionnels</p>	168 558 (fonds dépensés en 2012)	

		existants (2)		
<b>Priorité nationale : La consolidation de la gouvernance démocratique sensible au genre.</b>				
<b>Outcome 4 : Les partenaires institutionnels et de la société civile s'approprient les principes de la gouvernance démocratique sensibles au genre pour la mise en œuvre d'un développement humain, intégré, équitable et durable</b>				
Youth participation in decision-making in Morocco	ER1: Les associations de jeunes marocaines sont soutenues dans le travail de définition des mandats, des objectifs et du mode de représentation du Conseil consultatif pour la jeunesse et l'action associative à venir.	Indicateurs ER 1: Nombres d'ateliers de débats avec les associations de jeunes au niveau local  Nombre de document cadre étayant la position consensuelle des associations de jeunesse sur les cadres généraux du Conseil à créer	50 000	
Fostering youth leadership and national policies on youth in Morocco	ER 1: Les associations de jeunesse marocaines participant à l'activité sont plus à même de conduire des actions de plaidoyer auprès des décideurs politiques et autres acteurs sociaux, afin de défendre leurs visions du futur Conseil consultatif pour la jeunesse et l'action associative.	Indicateurs ER 1: Nombre de supports de plaidoyer produits (1)  Nombre de sessions de formations aux compétences communicatives et de négociation (2)	20 000	

A- Matrice de résultats du UCPD (résultats non inclus dans le UNDAF/« One plan »)

Résultats escomptés de l'activité de l'UNESCO	Indicateurs de performance et de référence	Ressources disponibles en \$	Fonds à mobiliser en \$	Résultats UNDAF/« One Plan » auxquels les résultats escomptés pourraient contribuer
<p>Renforcement de l'éducation des jeunes à la citoyenneté et à l'engagement civique :</p> <p>ER 1: Citizenship and democracy education for young women and men is promoted in the context of democratic transition in Morocco</p>	<p>Indicateurs ER 1: Number of pedagogical tools and training materials produced, adapted and translated for Morocco (1) (1 in Tunisia)</p> <p>Number of trainers are trained among national institutions so they can contribute to the institutionalization of the project process in Morocco (15) (16 in Tunisia)</p> <p>Number of pilot training for youth from schools and civil society in vulnerable regions in Morocco</p>	66 000		<p>Priorité nationale 1 : "Le renforcement de la qualité de l'éducation et de la formation"; Effet 1 : Produit 2 "Les curricula, les pratiques pédagogiques et le matériel didactique sont améliorés".</p>
<p>inclusion sociale des jeunes en situation de handicap dans les politiques publiques au Maroc :</p> <p>ER (pour le Maroc) : Appuyer les institutions nationales à renforcer l'inclusion sociale des jeunes en situation de handicaps dans les politiques</p>	<p>1 document de stratégie nationale intégrée en matière de promotion des personnes en situation de handicap au Maroc, basée sur un diagnostic et sur l'implication de tous les acteurs</p>	29 000		<p>Priorité nationale 3: La vulnérabilité et les inégalités, notamment celles de genre, sont réduites par le biais de l'appui aux politiques/stratégies et programmes de développement économique et social</p>

sectorielles, et appuyer le projet d'élaboration de la stratégie du Ministère du développement social, de la famille et de la solidarité, pour un développement inclusif des personnes en situation de handicap au Maroc.				Effet 3 : Produit 3.1 : Les approches multidimensionnelles de réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité sont promues et utilisées.
<p>Promotion du Dialogue philosophique Sud-Sud pour valoriser les philosophies encore mal connues/</p> <p>ER 1: Neglected or obscured philosophical views and traditions made more visible as an object of research, debate and dialogue, through philosophical dialogue</p> <p>ER 2 : A global mindset ("Multi-perspectivity") advanced in secondary and higher education, as well as in non-formal education</p>	<p>Indicateurs ER 1: Number of encounters of philosophers from the Arab-Muslim world with philosophers from the global South (2 au Maroc)</p> <p>Number of leading philosophers from the South engaged in a South-South network (12 et 1 pour le Maroc)</p> <p>Indicateur ER 2: Number of innovative tools (1)</p>	60 000		<p>Priorité nationale :</p> <p>1.2.1 : Disponibilité de nouveaux programmes et manuels de l'enseignement primaire intégrant DH et genre</p>
<p><b>Promotion de la liberté d'expression et du droit d'accès à l'information au Maroc en tenant compte de la dimension genre</b></p> <p>RE1 Les organisations des médias et de la société civile y compris celles de défense des droits des femmes ainsi que le</p>	<p>Indicateurs RE 1:</p> <p>Partenariats pour promouvoir la liberté d'expression y compris</p>	179730		<p>Priorité nationale 4: La consolidation de la gouvernance démocratique sensible au genre.</p> <p>Produit 4.1 : Les capacités des institutions publiques pour accompagner et mettre en œuvre les réformes engagées par l'Etat en matière de</p>

<p>grand public sont mobilisés pour la promotion et la protection du droit à la liberté d'expression y compris sur Internet.</p> <p>RE2 La liberté d'information est intégrée dans le cadre législatif marocain et des politiques nationales pour l'application du droit d'accès à l'information, en phase avec les standards internationaux en la matière,</p>	<p>sur Internet et pour la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse établis.</p> <p>Couverture médiatique de la Journée mondiale de la liberté de la presse organisée par l'UNESCO.</p> <p>Nombre de manifestations pour sensibiliser les citoyens au droit à la liberté d'expression y compris sur Internet.</p> <p>Nombre de manifestations pour promouvoir le rôle des médias en tant que plateforme de libre expression pour les femmes.</p> <p>Nombre de documents produits par l'UNESCO portant sur la liberté d'expression y compris sur Internet traduits en Arabe.</p> <p>Indicateurs RE2</p> <p>Tables rondes (Gouvernement et société civile) pour discuter sur le projet de loi sur l'accès à l'information et les politiques nationales pour renforcer l'accès à l'information célébrées au Maroc.</p>			<p>Gouvernance démocratique basée sur les droits humains sont accrues.</p> <p>Priorité nationale 3: La vulnérabilité et les inégalités, notamment celles de genre, sont réduites par le biais de l'appui aux politiques/stratégies et programmes de développement économique et social</p> <p>Effet 3 : Produit 3.1 : Les approches multidimensionnelles de réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité sont promues et utilisées.</p>
---	--	--	--	--



	Nombre de visites d'études à l'étranger effectuées par des parties prenantes clés marocaines en matière de droits d'accès à l'information sponsorisées par l'UNESCO			
<p><b>Développement des médias libres, indépendants et pluralistes au Maroc en tenant compte de la dimension genre</b></p> <p>RE1 Le Maroc adapte/adopte des politiques et stratégies nationales relatives à l'éducation aux médias et à l'information (EMI).</p> <p>RE2 Un environnement</p>	<p>Indicateurs RE1</p> <p>Partenariat établi avec le Ministère de l'Education nationale pour adapter le Programme de formation pour les enseignants sur l'éducation aux médias et à l'information développé par l'UNESCO et intégrer l'éducation aux médias et à l'information dans les politiques nationales d'éducation.</p> <p>Nombre d'ateliers de formation pour des enseignants et d'autres ateliers focalisant sur l'éducation aux médias et à l'information organisés.</p>	141580		<p>Priorité nationale 4 : La consolidation de la gouvernance démocratique sensible au genre.</p> <p>Produit 4.1 : Les capacités des institutions publiques pour accompagner et mettre en œuvre les réformes engagées par l'Etat en matière de Gouvernance démocratique basée sur les droits humains sont accrues.</p> <p>Priorité nationale 3: La vulnérabilité et les inégalités, notamment celles de genre, sont réduites par le biais de l'appui aux politiques/stratégies et programmes de développement économique et social</p> <p>Effet 3 : Produit 3.1 : Les approches multidimensionnelles de réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité sont promues et utilisées.</p>

<p>favorable à la diversité, notamment à l'égalité entre les genres dans et à travers les médias est créé.</p>	<p>Indicateurs RE2</p> <p>Politiques nationales relatives à l'égalité entre les genres dans et à travers les médias adoptées.</p> <p>Campagnes de plaidoyer contre la discrimination basée sur les genres dans et à travers les médias.</p> <p>Nombre de professionnels des médias dont les capacités ont été renforcées afin de produire du contenu médiatique tenant compte de l'égalité entre les genres.</p> <p>Nombre d'organismes de presse entendant mettre en œuvre leur propre évaluation sur la base des Indicateurs d'égalité des genres pour les médias de l'UNESCO.</p> <p>Nombre de médias adoptant des politiques et des stratégies pour promouvoir l'égalité entre les genres.</p>			
<p>RE3 Les médias marocains voient leurs capacités renforcées en matière de techniques journalistiques d'investigation</p>	<p>Indicateurs RE3</p> <p>Nombre de journalistes formés par l'UNESCO mettant en</p>			

<p>RE4 Les médias communautaires marocains voient leurs capacités renforcées en matière des techniques de gestion et d'animation</p>	<p>pratiquer leurs connaissances sur le journalisme d'investigation et se servant de la loi sur l'accès à l'information pour mener leurs enquêtes.</p> <p>Nombre de médias publiant des enquêtes journalistiques</p> <p>Indicateurs RE4 Nombre de membres de la société civile formés en techniques de gestion et d'animation de médias communautaires</p>			

## ANNEXE

### LE CADRE D'ASSISTANCE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT (UNDAF 2012-2016)

L'UNDAF 2012-2016 se fonde sur les priorités nationales et les orientations du Gouvernement, ainsi que sur la Déclaration du Millénaire et les OMD, ainsi que les engagements portant sur les droits humains auxquels il a souscrit. Du point de vue des champs d'action prioritaires, les domaines qui émergent comme étant ceux en direction desquels les plus grands efforts sont appelés à être orientés à l'avenir sont :

- **Le renforcement de la qualité de l'éducation et de la formation** : C'est un élément essentiel non seulement pour assurer un alignement des compétences avec les qualités requises par le marché de l'emploi, mais aussi pour permettre la participation et l'inclusion de tous les acteurs de la société notamment les filles et femmes, mais aussi les personnes à besoins spéciaux ou handicapées. La réussite du processus de mise à niveau économique et social que requiert la mondialisation montante, tout autant que le succès des stratégies sectoriels et plans d'actions déjà engagés ou devant être lancés, seront fortement conditionnés par la mesure dans laquelle les systèmes d'éducation et de formation, y-compris la formation en cours d'emploi réussiront à produire les compétences requises et à transmettre les valeurs de citoyenneté et de bonne gouvernance.
- **L'amélioration de la santé et de l'état nutritionnel de la population dont celle la mère et de l'enfant** : d'une part c'est un défi essentiel d'assurer un bon départ pour la vie aux enfants afin qu'ils puissent par la suite développer leur potentiel pour participer au développement du pays. D'autre part la survie de la mère ainsi que sa jouissance d'une bonne santé est critique pour le bien être de la famille et son épanouissement. Le Maroc a les taux de mortalité maternelle et infantile les plus élevés dans la région du Moyen Orient et l'Afrique du Nord.
- **Développement socioéconomique inclusif et égalitaire** : La réduction de la vulnérabilité et des inégalités socio spatiales à travers la participation et la répartition des bénéfices, notamment aux plus exclus est un défi essentiel pour assurer la durabilité du processus de développement, améliorer la cohésion sociale et garantir une répartition équitable des fruits du développement sur l'ensemble des composantes de la population. A son cœur se trouve le challenge d'instaurer une véritable culture d'égalité, devant la loi et dans les faits. Cela implique un accès plus élargie à des services sociaux de qualité (éducation, santé, logement, équipements et infrastructures de base) et des moyens d'existence durables pour assurer la sécurité alimentaire et le bien-être économique et social pour tous. Cela implique également un meilleur ciblage et une coordination des stratégies et plans d'action sectoriels de sorte à ce qu'ils bénéficient aux segments les plus vulnérables et les plus défavorisés de la population, notamment les femmes, les jeunes et les ruraux, les populations les plus exposées au risque d'infection VIH et les personnes vivant avec le VIH. Cela implique, enfin, que les efforts du pays en matière d'amélioration de la compétitivité et du développement d'activités productives, éléments indispensables à la création de richesses et au développement d'emplois décents, durables et qualifiés, soient renforcés et accompagnés, entre autres pour ce qui concerne le développement des compétences, la modernisation des entreprises, la mise en place de mécanismes de financement adaptés aux PME, l'amélioration de la sécurité d'approvisionnement énergétique.

- **La consolidation de la gouvernance** : C'est un enjeu majeur et un pilier essentiel pour renforcer le dialogue et la justice social et assurer un environnement économique sain, conditions sine qua non pour élever le niveau de participation des acteurs sociaux et capitaliser la confiance montante que les investisseurs tant nationaux qu'étrangers ont dans les institutions de l'Etat. Cela appelle la mise en place urgente de la réforme judiciaire, d'instruments de contrôle pour s'assurer de la bonne application des réformes déjà engagées, notamment la Moudawana et l'application des traités internationaux (anti-torture, liberté d'expression, etc.), par le biais de stratégies sectorielles et de réformes budgétaires axées sur les résultats et sensibles au genre, la poursuite de l'effort de modernisation et de démocratisation à travers le lancement de nouvelles réformes, le renforcement des capacités des Organisations de la Société Civile pour qu'elles parviennent à jouer efficacement leurs rôles de mobilisateur de la participation citoyenne et de demandeur de compte aux pouvoirs publics. Il convient enfin de soutenir la prise en compte des normes internationales par les politiques sectorielles, en particulier dans les domaines de la normalisation et des droits de propriété intellectuelle.
- **La protection de l'environnement, prévention des catastrophes et gestion des risques naturels** : La croissance urbaine, notamment du fait d'une migration interne différenciée selon le sexe jointe aux gigantesques chantiers économiques et aux grands projets d'infrastructures dans lesquels le Maroc s'est engagé sont de nature à avoir des retombées majeures sur l'environnement. Les risques de catastrophes naturelles et les récurrentes perturbations climatiques ne font, par ailleurs, que contribuer à la fragilisation des écosystèmes et à la destruction des ressources naturelles. Le pays s'est doté d'une Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable et s'est lancé dans l'élaboration d'une nouvelle stratégie en la matière, mais les efforts consentis et en cours appellent à être soutenus, notamment à travers le renforcement des institutions et des programmes nationaux de veille, de préparation et de prévention des catastrophes, y-compris pour l'adaptation aux changements climatiques et des activités de sensibilisation et de mobilisation de la population dans ces domaines. Il convient enfin de soutenir la prise en compte des règles en matière de protection de par les politiques sectorielles initiées par le Maroc notamment dans l'industrie (Plan Emergence) et l'agriculture (Plan Maroc Vert).